

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Direction générale de la Pêche

**Etude régionale à caractère socio-économique
dans le secteur de la pêche**

FRANCE

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Corse

Document
1992

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Direction générale de la Pêche

**Etude régionale à caractère socio-économique
dans le secteur de la pêche**

FRANCE

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse

CONTRACTANT PRINCIPAL

COFREPÊCHE
165, rue Jean-Jacques Rousseau
F - 92130 Issy-les-Moulineaux

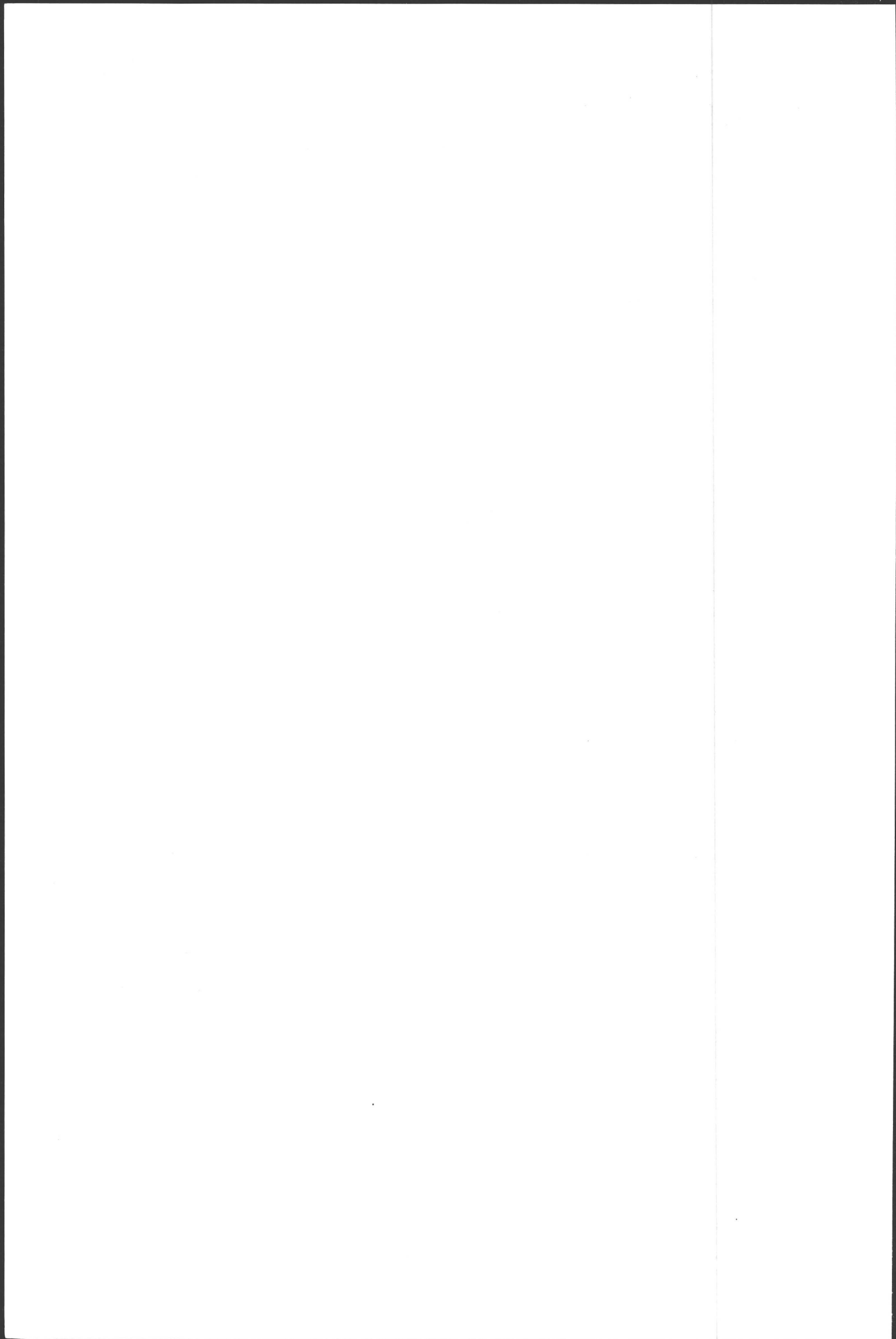
CONTRACTANTS ASSOCIÉS

CEP - Centre d'Etude de Projets
F - Montpellier
IFREMER - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
F - Issy-les-Moulineaux, Sète, Palavas-les-Flots

PRINCIPAUX AUTEURS

Michel GARRABÉ
Marie-Hélène DABAT
Michel GIRIN
Hervé GIGAROFF
Marie D'ARTIGUES
Michel GIRARDIN

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission des Communautés européennes. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission et en aucun cas il ne préjuge de l'opinion future de la Commission dans ce domaine. Ni la Commission, ni ses contractants, ni aucune personne agissant en leur nom, ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des informations contenues dans ce document et n'assument aucune responsabilité pour l'usage qui pourrait en être fait.



ABSTRACT

Les principaux indicateurs des activités halieutiques en Méditerranée française sont les suivants pour 1990 : un chiffre d'affaires de 893 millions de francs (77% pour la pêche et 23% pour les cultures marines) et un emploi total de 6810 personnes (53% pour la pêche et 47% pour l'aquaculture). Le poids de la filière totale (activités en amont et en aval comprises) est plus difficile à évaluer. Il est certainement très largement supérieur à la somme des estimations partielles qui ont été faites : une valeur ajoutée de 250 millions de francs pour la commercialisation en gros des produits de la mer, 64,5 millions de francs pour la transformation locale, 34 millions de francs pour les ventes de carburant destinées au secteur productif, 713 emplois concernant la première commercialisation, 326 la transformation et 123 les chantiers navals et les entreprises qui vendent des équipements et du matériel de pêche.

Les activités halieutiques n'ont pas atteint le même niveau de développement dans les différentes zones d'emploi du littoral. Les zones les plus dépendantes de celles-ci, en terme d'emplois, sont Sète (plus de 2,1% de la population active sont des pêcheurs ou aquaculteurs), Céret, Porto Vecchio et Sartene Propriano en Corse. La dépendance économique est surtout élevée pour le département de l'Hérault à cause de l'importance du port de Sète et de la conchyliculture dans l'étang de Thau.

Les mesures d'accompagnement à la réduction de l'effort de pêche qui semblent les plus adaptées localement sont les suivantes : rechercher une meilleure adéquation entre ressources halieutiques et effort de pêche respectant la multiplicité méditerranéenne (par exemple élargir le système des licences), développer les formes d'emplois à temps partiel conciliables avec la pêche (par exemple le tourisme ou l'aquaculture extensive en lagune), privilégier les sorties naturelles de la profession de pêcheurs (retraites) et aider les jeunes pêcheurs candidats à la reconversion à acquérir une qualification dans les secteurs porteurs.

o

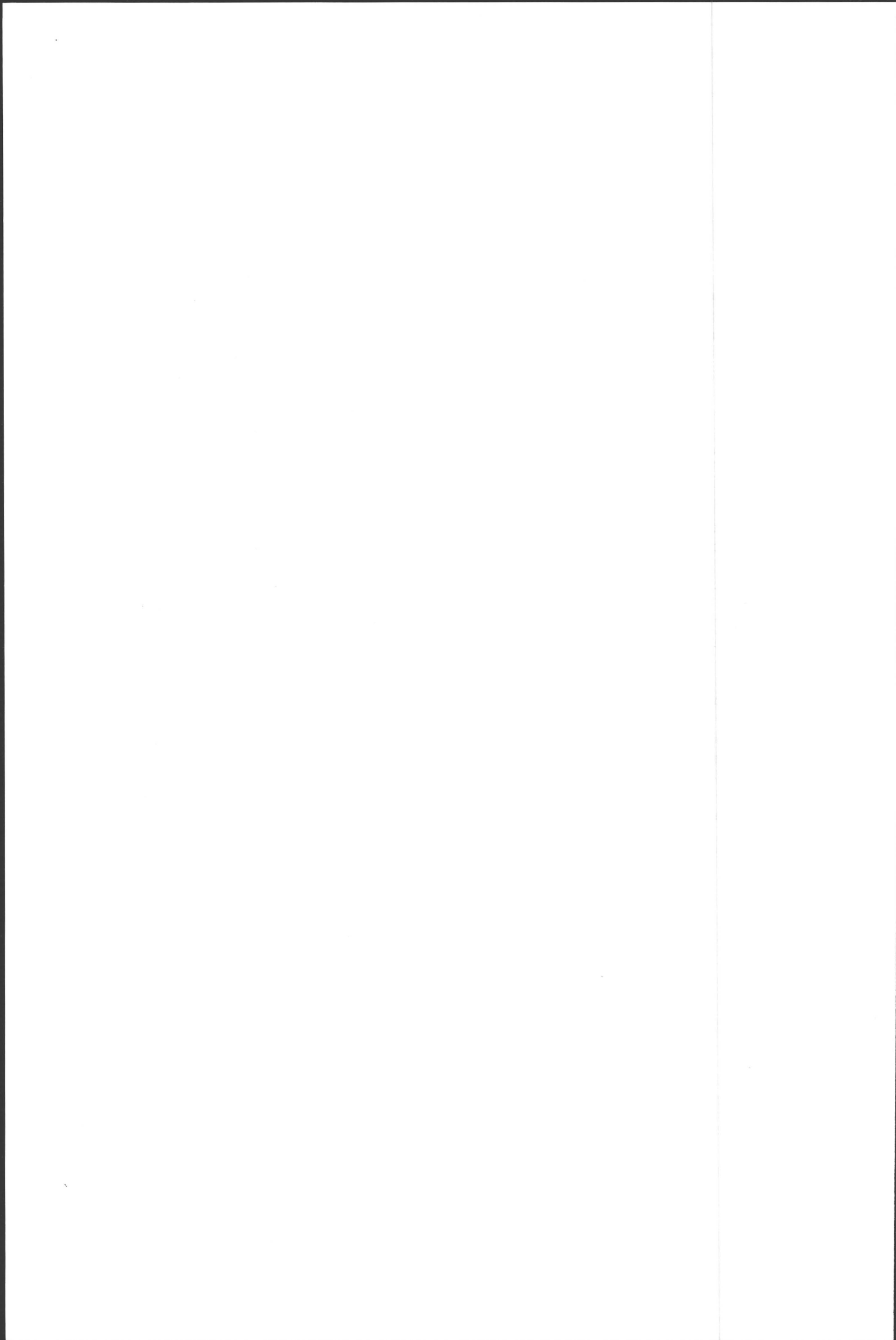
o

A B S T R A C T

The main indicators for 1990 for fishing activities in the French Mediterranean are: Turnover FF 893 million (77% for fisheries and 23% for mariculture) and a total number of persons employed of 6 810 (53% in fisheries and 47% in aquaculture). The significance of the sector as a whole (upstream and downstream activities included) is more difficult to assess. It is certainly much higher than the sum of the partial estimates that have been made: value added of FF 250 million for wholesale marketing of seafood products, FF 64.5 million for local processing, FF 34 million for sales of fuel to the productive sector, 713 persons employed in first-stage marketing, 326 in processing and 123 in shipyards and the businesses which sell fishing gear and equipment.

Fishing activities in the various travel-to-work areas along the coast are not all at the same level of development. The areas most dependent on these, in terms of jobs, are Sète (more than 2.1% of the active population are in fisheries or aquaculture), Céret, Porto Vecchio and Sartene, Propriano in Corsica. Economic dependence is particularly high in the département of Hérault as a result of the importance of the port of Sète and oyster farming in the Thau lagoon.

The most appropriate accompanying measures locally for reducing fishing effort are as follows: to find a better balance between marine resources and fishing effort while respecting Mediterranean diversity (for example extending the licensing system), to develop forms of part-time jobs complementary to fisheries (for example tourism or extensive lagoon aquaculture), to promote natural wastage from fisheries employment (retirement) and help young fishermen wishing to convert to acquire a qualification in viable sectors of the economy.

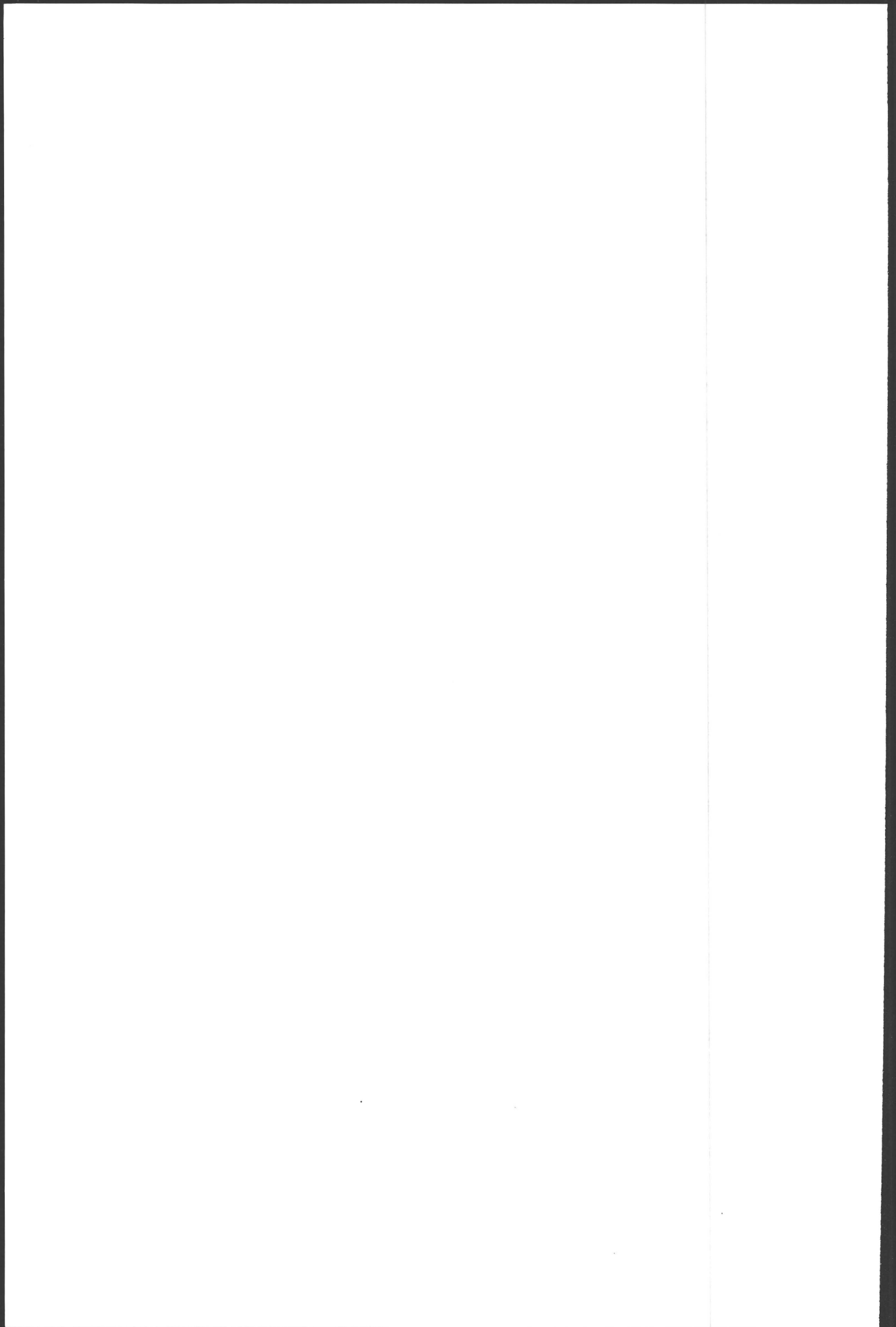


PLAN DU DOCUMENT

INTRODUCTION	1
A. LA PECHE EN MEDITERRANEE FRANCAISE	1
B. L'AQUACULTURE EN MEDITERRANEE FRANCAISE	2
C. INTRODUCTION AU CONTENU DE L'ETUDE	3
1. PRESENTATION DE LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE EN MEDITERRANEE FRANCAISE	6
1.1. PRESENTATION DE LA PECHE EN MEDITERRANEE FRANCAISE	6
1.1.1. LE CAPITAL TECHNIQUE: LA FLOTTE DE PECHE	6
1.1.2. LE CAPITAL HUMAIN : LA POPULATION MARITIME	8
1.1.3. LA PRODUCTION: LES CAPTURES DE PECHE	9
1.1.4. QUELQUES CONTRAINTES A L'ACTIVITE	10
1.1.5. CARACTERISTIQUES DES QUARTIERS	10
1.2. PRESENTATION DE L'AQUACULTURE EN MEDITERRANEE FRANCAISE	11
1.2.1. LES UNITES DE PRODUCTIONS	11
1.2.2. LES EMPLOIS	12
1.2.3. LES PRODUCTIONS AQUACOLES	12
1.2.4. LES CARACTERISTIQUES ET POTENTIALITES DES REGIONS	13
1.3. PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES AMONT ET AVAL EN MEDITERRANEE FRANCAISE	17
1.3.1. IDENTIFICATION DES ACTIVITES AMONT	18
1.3.2. IDENTIFICATION DES ACTIVITES DE COMMERCIALISATION	19
1.3.3. IDENTIFICATION DES ACTIVITES DE TRANSFORMATION	21
2. IDENTIFICATION ET PRESENTATION DES ZONES ECONOMIQUES SIGNIFICATIVES EN MEDITERRANEE FRANCAISE	26
2.1. DELIMITATION DES ZONES D'ACTIVITES HALIEUTIQUES ET DES ZONES ECONOMIQUES CORRESPONDANTES	26
2.2. PRESENTATION DES ZONES D'EMPLOI DANS LEUR CONTEXTE ECONOMIQUE	26
2.2.1. PRODUCTION DES DEPARTEMENTS LITTORAUX ET ZONES LITTORALES	26
2.2.1.1. PRODUCTION DE LA ZONE TOUS SECTEURS CONFONDUS	26
2.2.1.2. PRODUCTION DE LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE	28

2.2.2.	LES EMPLOIS DES ZONES LITTORALES	30
2.2.2.1.	LES EMPLOIS DES ZONES TOUS SECTEURS CONFONDUS	30
2.2.2.2.	LES EMPLOIS DANS LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE	31
3.	DEPENDANCE ET FRAGILITE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ZONES D'ACTIVITES HALIEUTIQUES	34
3.1.	DEPENDANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ZONES PAR RAPPORT A LA FILIERE	34
3.1.1.	CHOIX DES INDICATEURS DE DEPENDANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ZONES	34
3.1.1.1.	CHOIX DES INDICATEURS DE DEPENDANCE ECONOMIQUE DES ZONES OU DEPARTEMENTS	34
3.1.1.2.	CHOIX DES INDICATEURS DE DEPENDANCE SOCIALE DES ZONES OU DEPARTEMENTS	35
3.1.2.	EVALUATION DE LA DEPENDANCE DES ZONES	35
A.	PRODUCTION HALIEUTIQUE ET PRODUCTION TOTALE DU DEPARTEMENT	35
B.	PRODUCTION DE LA FILIERE ET PRODUCTION TOTALE DU DEPARTEMENT	36
C.	PRODUCTION HALIEUTIQUE DE LA ZONE D'EMPLOI ET PRODUCTION HALIEUTIQUE MEDITERRANEENNE	38
D.	EMPLOIS DU SECTEUR PRODUCTIF ET POPULATION ACTIVE DE LA ZONE D'EMPLOI	39
E.	EMPLOIS DE LA FILIERE ET POPULATION ACTIVE DU DEPARTEMENT	40
3.2.	FRAGILITE DU SECTEUR PRODUCTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DANS LES ZONES	40
3.2.1.	CHOIX DES INDICATEURS DE SENSIBILITE DU SECTEUR PRODUCTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	40
3.2.2.	EVALUATION DE LA SENSIBILITE DU SECTEUR ET DE SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	41
3.2.2.1.	SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE LOCAL	41
3.2.2.2.	SENSIBILITE DU SECTEUR DE LA PECHE	42
3.3.	DIAGNOSTIC ECONOMIQUE ET SOCIAL PAR ZONE D'EMPLOI	44

4.	LES EFFETS DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DES PECHEES EN MEDITERRANEE FRANCAISE	4 5
4.1.	LES SUBVENTIONS CEE A LA FLOTTE DE PECHE	45
4.2.	LE SUIVI DU POP	46
4.3.	LA POLITIQUE DES MARCHES	47
5.	EXAMENS DES AUTRES ACTIONS DE RECONVERSION COMMUNAUTAIRES DANS LES REGIONS CONCERNEES	4 8
5.1.	DES PROGRAMMES HORS POLITIQUE DES PECHEES MAIS CONCERNANT LE SECTEUR HALIEUTIQUE: LES PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS	48
5.2.	LES PROGRAMMES ISSUS DE LA REFORME DES FONDS STRUCTURELS ET LA ZONE CONCERNEE	49
5.3.	DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE RECONVERSION DEJA MENES DANS D'AUTRES SECTEURS QUE LA PECHE	50
5.3.1.	LE PROGRAMME RENAVAL EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	50
5.3.2.	LE PROGRAMME RECHAR EN LANGUEDOC-ROUSSILLON	50
6.	EXAMEN DES POSSIBILITES DE TRANSFERTS SECTORIELS ET IDENTIFICATION DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	5 1
6.1.	ACTIFS A RECONVERTIR	51
6.2.	PROPOSITIONS DE RECONVERSION	51
6.3.	DIFFICULTES DE RECONVERSION	52
6.4.	L'AQUACULTURE COMME SECTEUR D'ACCUEIL	54
6.5.	RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DEVENIR DES PECHEURS	54
	CONCLUSION	5 6



INTRODUCTION

La zone sur laquelle porte cette étude est le **littoral méditerranéen français**. Trois régions sont concernées: le Languedoc-Roussillon (L-R), Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Corse, comprenant ensemble 9 départements littoraux: les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, la Haute-Corse et la Corse du Sud. En matière de pêche, on trouve en Méditerranée 8 quartiers maritimes: Port-Vendres, Sète, Martigues, Marseille, Toulon, Nice, Bastia, Ajaccio.

(Voir carte n°1 page 5)

A - LA PECHE EN MEDITERRANEE FRANCAISE

L'activité halieutique qui s'exerce sur le littoral méditerranéen français porte essentiellement sur le **golfe du Lion**. Cette zone fournit, tous produits confondus :

- plus de 90% des quantités débarquées sur les côtes françaises de Méditerranée,
- 8 à 10% en produits frais de la production nationale tant en tonnage qu'en valeur marchande¹.

La zone de pêche méditerranéenne a une étendue restreinte si on la compare à celle des océans. Toutefois, on y trouve un nombre de pêcheurs ramené à la superficie supérieur à celui de ceux qui exercent une activité en mer du Nord et dans l'Atlantique.

Les pêcheries sont multispécifiques. On dénombre une grande variété d'espèces: 526 selon les Fiches FAO d'identification des espèces pour les besoins de la pêche. Une centaine seulement (59 de poissons, 13 de crustacés et 18 de mollusques) apparaissent dans les statistiques de production.

On distingue, parmi elles, deux grands groupes d'espèces :

· **Les démersaux ou poissons de fond** : ce sont des espèces très variées qui rendent difficile la concentration des pêcheurs sur des espèces-cibles (loups, daurades, soles...). L'exploitation de ces espèces, à haute valeur commerciale, se fait essentiellement entre la côte et le talus occidental.

· **Les pélagiques** : on oppose les petits pélagiques (sardines, anchois, maquereaux) localisés dans la bande côtière des 12 miles et généralement homogènes et les grands pélagiques, thon essentiellement, qui sont dans presque toute la Méditerranée.

On distingue également **un grand nombre d'engins de pêche** : filets maillants, palangre, senne, trémail Les pêcheurs sont très polyvalents et peuvent généralement pratiquer plusieurs types de pêche à la fois.

Les lieux de pêche sont également diversifiés (mer et étang), ainsi que les **points de débarquement** sur la côte et les **réseaux de commercialisation** (criée, vente directe, mareyeurs, coopérative, restauration...), ce qui rend difficile le suivi des captures.

En Méditerranée, il n'existe pas à proprement parler de "pêche industrielle" au sens où elle s'entend dans un grand nombre d'autres secteurs maritimes. Les caractéristiques des flottilles, leur mode de gestion, l'organisation de leurs activités et leur rayon d'action s'apparentent plutôt à ce que l'on regroupe communément sous l'appellation générique de "**pêche artisanale**". En effet, les durées de sortie des embarcations ne dépassent pas 24 heures en général et de nombreux navires, de petite taille surtout, ne pêchent que quelques mois par an.

¹ CEPRALMAR.

On distingue les types d'embarcations et de métiers suivants :

. **Les chalutiers** : navires de 12 à 25 m, de 10 à 90 tjb (jauge) et d'environ 400 cv (puissance motrice réglementairement limitée ou bloquée à 430 chevaux nominaux). Les navires les plus récents ont une longueur proche de 25 m. Les engins qu'ils utilisent sont le chalut de fond et le pélagique. Ils exploitent les ressources démersales et les espèces pélagiques (sardines, anchois et maquereaux). Depuis 1975, le chalutage s'effectue en Méditerranée française sous licences de pêche.

. **Les lamparos** : navires de 10 à 20 m, de 15 à 30 tjb (jauge). Ils utilisent comme engins le filet tournant (senne) d'une longueur de l'ordre de 400 m et la lumière. Ils pêchent principalement le poisson bleu de nuit en saison et certains exercent les petits métiers hors saison. Ils peuvent aller jusqu'à 30 miles. Ce sont des unités souvent anciennes (généralement plus de 25 ans). C'est au début des années 60 et dans le cadre d'une politique de relance des pêches sardinières que la pêche au lamparo s'est développée. Depuis 1970, on assiste à un déclin de ce type de pêche lié à sa petite taille et à son faible rayon d'action. Cette flotte est surtout représentée à Port-Vendres.

. **Les thoniers**: navires de 90 à 190 tjb. Ils pêchent le thon en suivant les bancs dans l'ensemble de la Méditerranée mais essentiellement dans la partie occidentale du bassin. Cette flottille est assez jeune.

. **Les petits métiers** : unités de 5 à 18 m et d'un tonnage inférieur à 12 tjb. Ils pêchent des espèces démersales encore appelées "poisson noble". On distingue les embarcations plus puissantes (vedettes, anciens chalutiers transformés) qui peuvent aller caler leur filets maillants au large (5 à 30 miles) des navires cantonnés par leurs caractéristiques près des côtes dans la bande des trois miles ou dans les étangs (catalanes, nacelles, pinasses, sapinoux, barquets, gousses...). Ces navires utilisent les filets droits (maillants, trémail ...), les palangres, les capéchades ou trabaques, les dragues à coquillages et à poissons, les ganguis à poissons. Traditionnelle et très diversifiée, cette activité est présente dans tous les ports de la région et intéresse une population importante de pêcheurs. Le patron-propriétaire est généralement embarqué sur son navire

L'état des stocks est assez mal connu en Méditerranée compte tenu de la multispécificité des ressources, l'absence d'informations fiables sur les captures ainsi que de l'exploitation des mêmes stocks par différents engins de pêche. Toutefois, on estime que les stocks démersaux sont pleinement exploités (surexploités par endroits) tandis que les pélagiques sont moyennement exploités.

B - L'AQUACULTURE EN MEDITERRANEE FRANCAISE

A la traditionnelle distinction entre "aquaculture traditionnelle" et "aquaculture nouvelle", il a été préféré pour présenter l'aquaculture une typologie distinguant une "aquaculture de production" d'une "aquaculture de transformation":

- L'**aquaculture "de production"** peut être définie comme un système de production aquacole dans lequel la valeur ajoutée de la production finale se crée par processus "naturel" de croissance sans qu'intervienne d'ajout (ou si peu) de matières premières autres que l'être vivant d'élevage à son stade initial. La **conchyliculture** ou **aquaculture traditionnelle** est un système de production aquacole dans lequel le produit final (huître adulte) est obtenu à partir d'une matière première initiale (naissain) qui croit par prélèvement de ce qui est nécessaire à sa croissance sur le milieu d'élevage (par filtration de plancton) sans qu'aucun "input" ne soit ajouté au cours du cycle de production.

- L'**aquaculture "de transformation"** peut être définie comme un système de production aquacole dans lequel la création de valeur ajoutée du produit final nécessite l'ajout de matières premières tout au long du cycle. L'**aquaculture de poissons marins** ou **aquaculture nouvelle** est un système de production aquacole dans lequel le produit final ("loup" de taille

commerciale) ne peut être obtenu que par fourniture régulière d'aliments composés à l'animal d'élevage initial (larve ou alevins de loup).

Cette typologie présente l'avantage de classer une filière traditionnelle qui utilise de nouvelles technologies, comme la conchyliculture en mer ouverte, sans ambiguïté dans une rubrique (en l'occurrence l'aquaculture de "production").

Compte-tenu de cette définition, l'aquaculture "de production" est évidemment plus fortement dépendante des conditions du milieu naturel marin que l'aquaculture "de transformation", ce qui a des conséquences sur l'adéquation entre zones géographiques et types d'aquaculture.

Les deux types d'aquaculture, distingués ci-dessus, sont pratiqués en Méditerranée française en fonction de traits spécifiques de cette région littorale:

- 1 - Ses **caractéristiques thermiques** rendent les eaux méditerranéennes susceptibles d'accueillir les élevages à la fois d'**espèces d'eaux tempérées froides**, qui verront leur performance de croissance augmenter, telles les espèces de poissons comme le loup, et d'**espèces d'eaux chaudes tropicales**, telles les crevettes pénéides.

- 2 - La Méditerranée française a la particularité d'avoir deux types de littoral très contrastés, chacun d'entre eux propice à la pratique de différentes filières aquacoles:

* A l'Ouest, une côte basse et parsemée de nombreux étangs littoraux bordant le vaste plateau continental du golfe du Lion située dans la zone de dilution des eaux fluviales du Rhône, ce qui confère à ses **eaux marines des qualités de richesses biologiques** propices à la croissance d'animaux filtreurs, comme les coquillages. Cette partie de la Méditerranée française, correspondant en partie à la région Languedoc, abrite en conséquence une importante et ancienne aquaculture "de production" en conchyliculture.

* A l'Est et sur l'île de la Corse, la côte est rocheuse et très découpée en baies donc **protégée** à la fois de la houle et des froides influences climatiques continentales, ce qui rend ce littoral très propice à une aquaculture "de transformation" de poissons marins en cages flottantes.

- 3 - L'environnement socio-économique de la Méditerranée française présente des caractéristiques à la fois favorables et défavorables au développement de l'aquaculture:

* L'ancienneté de l'exploitation halieutique des lagunes du Golfe du Lion alliée à une importante concentration d'instituts de recherche et développement et une proximité des fournisseurs de logistique pour ce secteur donnent à la région un **savoir-faire en cultures marines** qui est l'un des premiers de Méditerranée et d'Europe. Cependant, le coût de la main-d'œuvre dans cette région est une contrainte qui pèse sur les coûts de revient d'une activité encore fortement manuelle.

* La favorable situation géographique de la région à mi-chemin entre l'Espagne et surtout l'Italie - débouchés importants des produits aquacoles-, l'excellence des voies de communication, et l'importante fréquentation touristique de cette région (l'une des premières d'Europe), garantit un **marché substantiel et des prix de vente élevés** aux productions aquacoles. Cependant, cette forte pression touristique est cause d'une compétition sur l'utilisation du littoral qui représente une contrainte au développement de l'aquaculture.

C - INTRODUCTION AU CONTENU DE L'ETUDE

Priorité a été donnée au cours des dernières années à des **préoccupations biologiques de conservation des ressources halieutiques**. Les biologistes ont mis en évidence des taux de prélèvement économique sur certains stocks mettant en danger de régression ou de disparition les espèces faisant l'objet de ces captures. Suite à cette constatation, parfois imparfaitement mesurée, les responsables à plusieurs niveaux ont mis en place des mesures, parfois imparfaitement choisies,

visant à **limiter la pression exercée sur le stock**. Ces mesures ont principalement consisté à **limiter le volume des prélèvements** (exemple des TAC et quotas), ou bien à **réduire voire empêcher la progression de l'effort de pêche** (exemple des limitations de puissance des flotilles instaurées par les plans d'orientation pluri-annuels), plus rarement à **instaurer des systèmes de licence ou droits de pêche** (les exemples sont divers et généralement localisés).

Plus récemment, des **préoccupations de type économique et social**, du fait de l'impact que les aspects biologiques peuvent avoir sur une activité de prédation du milieu naturel, ont émergé. En effet, aussi bien la diminution des stocks de ressources halieutiques (à moyen terme) que la restriction de l'accès à ceux-ci (à court terme) ont un effet sur la **rentabilité des unités de production**. Le lien de cause à effet n'est pas aussi net puisque d'autres facteurs peuvent aussi expliquer une modification du niveau de rentabilité d'un secteur (débouchés, prix de vente, coût des investissements et des consommations intermédiaires ...). Cependant, le **coût économique et social à court terme** d'une politique privilégiant la conservation de la ressource, dans un but de renforcer à moyen terme l'activité économique et les emplois dépendant de cette ressource, est à considérer. Ce coût va dépendre de **l'état de santé et de la flexibilité du secteur** (possibilités d'absorber la restriction de l'accès aux ressources) et des **possibilités de substitution d'autres activités** (opportunité de transfert du capital humain vers d'autres secteurs d'activités, alternatives d'emplois et de revenus).

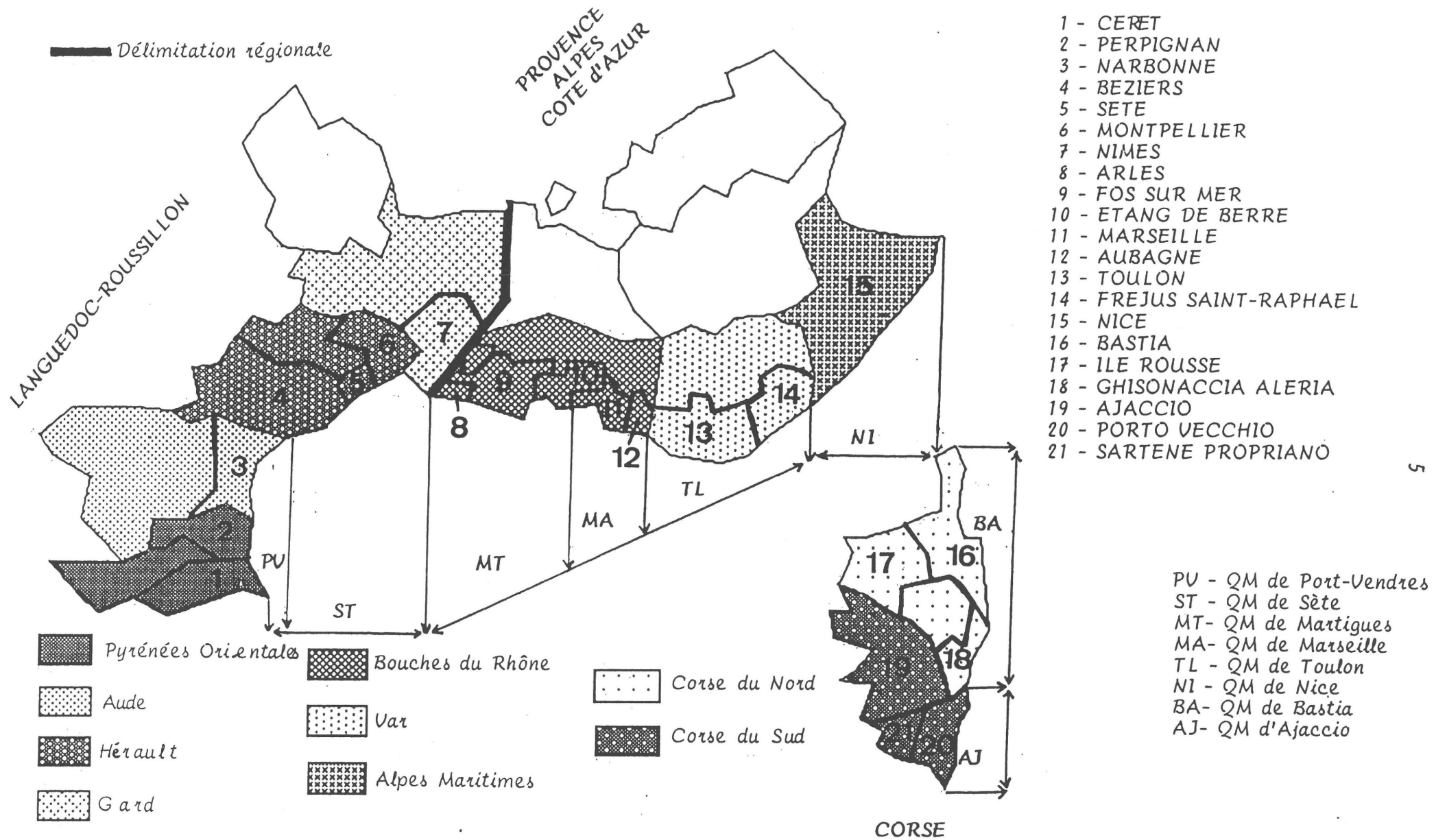
L'analyse ne doit pas se faire de manière globale à l'échelle d'un pays car l'activité de la pêche maritime présente la caractéristique d'être **concentrée géographiquement**, aussi bien dans les **régions littorales** des Etats-membres qu'à l'intérieur de ces régions dans des **zones** qui ont plus développé ce secteur économique que d'autres. Ces zones seront évidemment plus sensibles à l'évolution du secteur halieutique.

Pour identifier ces zones côtières, il convient d'effectuer un **diagnostic zonal**: l'état de santé d'un secteur et la proximité d'activités de substitution peuvent varier d'un port à un autre, d'un bassin à un autre, d'une zone à une autre... Il est donc indispensable d'étudier le **secteur de la pêche et les activités qui dépendent en grande partie de lui** (notion de filière économique) ainsi que l'importance qu'ils revêtent à l'échelle d'une économie locale qui peut être elle-même en situation de récession ou de croissance. Nous allons effectuer cette analyse en englobant dans le secteur productif le secteur aquacole qui présente les ambiguïtés suivantes : à la fois il est assimilable au secteur pêche (même type de production, existence d'aquaculteurs-pêcheurs, certaines activités identiques en amont et en aval, même encadrement scientifique et administratif ...), mais il lui oppose ensuite certaines particularités (concurrence entre les deux types de produits, grande technicité de l'aquaculteur, différentes sources de risques ...) et il pourrait enfin, dans certaines conditions, constituer un secteur d'accueil dans l'optique du transfert d'une partie du capital humain depuis la pêche.

Ainsi, la présentation du **secteur productif et des principales activités de la filière**, à défaut de pouvoir identifier et mesurer l'ensemble de la **valeur ajoutée** et de l'**emploi** des secteurs en amont et en aval de la pêche et de l'aquaculture, est un préalable à une réflexion sur la **dépendance des zones** par rapport à la filière et sur la **fragilité à la fois du secteur productif de la pêche mais aussi de l'environnement économique direct de ces zones**.

Ensuite, l'examen des **effets de la politique communautaire des pêches** en Méditerranée française (essentiellement la politique des structures) et des **actions de reconversion déjà menées par la CEE** de façon conjoncturelle dans d'autres secteurs économiques (secteurs en crise) ou de façon plus structurelle (régions en retard de développement, zones rurales...), aideront les instances communautaires à inscrire leurs **mesures futures** dans une logique de cohésion de politique d'ensemble.

Sera proposé au terme de l'étude, un tableau synthétique qui caractérisera chaque zone en fonction des principaux résultats.



Carte n° 1 - PRESENTATION DES ZONES D'EMPLOI, DEPARTEMENTS, QUARTIERS MARITIMES ET REGIONS EN MEDITERRANEE FRANCAISE

1 - PRESENTATION DE LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE EN MEDITERRANEE FRANCAISE

11 - PRESENTATION DU SECTEUR PECHE EN MEDITERRANEE FRANCAISE

111 - LE CAPITAL TECHNIQUE : LA FLOTTE DE PECHE

L'évaluation de la flotte de pêche par type de pêche que nous privilégions est celle effectuée annuellement par la **Direction Interrégionale des Affaires Maritimes** à partir de la moyenne de 3 levées du nombre des navires armés les 1er mai, 1er septembre et 1er décembre. Cette méthode permet de tenir compte des **variations saisonnières inter-annuelles de la flotte**. L'évaluation est faite par la DIRAM de 1987 à 1990.

Distribution et évolution de la flotte par type de pêche

Tableau I: Evolution de la flotte de pêche de 1987 à 1990 en Méditerranée continentale française

	1987	1988	1989	1990
Chalutiers	74	177	176	180
Thoniers	23	26	24	21
Lamparos	44	45	44	41
Petits métiers	2174	2182	2139	1902
Total Méditerranée	2415	2430	2383	2144
dont L.- R.	1394	1457	1414	1230
dont PACA	1021	973	969	914

Source: Rapports annuels de la DIRAM

On note la **prépondérance du nombre des petits métiers**. En 1990, ils représentent 89% de l'ensemble de la flotte.

Globalement, entre 1987 et 1990, **le nombre de navires diminue d'environ 11%**. On note une légère augmentation du nombre de chalutiers (+3,5%) et une baisse importante des petits métiers (-12,5%).

Le nombre de chalutiers augmente faiblement mais **l'effort de pêche** qu'ils représentent **continue à croître de façon plus importante** en raison de l'augmentation de la puissance moyenne par embarcation.

Répartition de la flotte par longueur

Le fichier du Centre Administratif des Affaires Maritimes (CAAM) présente l'intérêt de quantifier la flotte de pêche par tranche de longueur et d'affecter à chaque tranche sa jauge brute et sa puissance totales. Le CAAM définit la flotte de pêche comme l'ensemble des navires armés au moins un jour à la pêche au cours des deux dernières années et qui ne sont pas : radiés ou détruits, désarmés depuis plus de 9 mois, armés à une autre activité professionnelle depuis plus de 4 mois, passés en plaisance.

Tableau II: Evolution de la flottille de pêche en activité au sens du POP de 1983 à 1990 sur la façade méditerranéenne (Corse comprise)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Navires								
Inférieurs à 12 m								
Nombre de navires	3007	3077	3050	3029	2989	2915	2612	2346
Puissance en kW	102705	110189	114895	120688	124892	127631	119607	111940
Tonnage en TJB	8165	8501	8597	8634	8629	8467	7707	5557
De 12 à 16 m								
Nombre de navires	153	152	151	149	148	137	123	104
Puissance en kW	19938	20102	20052	20126	20196	18862	17192	14852
Tonnage en TJB	2393	2376	2342	2293	2276	2102	1889	1531
De 16 à 25 m								
Nombre de navires	205	213	215	207	206	206	200	187
Puissance en kW	55847	57692	58339	56427	56551	57828	56652	54980
Tonnage en TJB	8384	8843	9079	8902	8960	9268	9136	8717
Supérieurs à 25 m								
Nombre de navires	21	22	22	21	21	21	21	21
Puissance en kW	9214	9875	9875	10903	10851	10851	10851	11175
Tonnage en TJB	2184	1736	1736	1817	1823	1823	1823	1813
Total Navires	3386	3464	3438	3406	3364	3279	2956	2658
Total Puissance	187704	197858	203161	208144	212490	215172	204302	192947
Total Tonnage	21126	21456	21754	21646	21688	21660	20555	17618

Source: CAAM (traitement au 2/10/91)

Les embarcations les plus représentées en Méditerranée française sont les **moins de 12 m** et les **16 à 25 m**. Les navires d'une longueur inférieure à 12 m représentent environ 88% de la flotte, les 12 à 16 m 4% de la flotte totale, les 16 à 25 m entre 6 et 7% et les navires d'une longueur supérieure à 25 m représentent environ 0,7% de la flotte.

Les embarcations comprises **entre 12 et 16 m** ont **beaucoup diminué**. Le nombre des navires de moins de 12 m a diminué de 22% depuis 1983, celui des 12 à 16 m de 32% et celui des 16 à 25 m de 8,8% tandis que les grosses unités, peu nombreuses en Méditerranée, ont stagné. Au total, le nombre d'embarcations a diminué de 9%.

La **puissance totale** a augmenté de presque 3% entre 1983 et 1990 mais elle a **diminué de 10% depuis 1987** (date à laquelle elle était à son maximum). La jauge a baissé de 17% entre les deux dates extrêmes.

Age de la flotte de pêche

Tableau III: Age de la flotte de pêche méditerranéenne continentale en 1990

EMBARCATIONS	Ayant plus de 10 ans		Ayant plus de 25 ans	
	L-R	PACA	L-R	PACA
Moins de 12 m	63%	78%	12%	43%
12-18 m	93%	91%	21%	44%
18-25 m	89%	86%	+60%	60%

Source: DIRAM

La flottille de pêche est agée en Méditerranée et particulièrement pour les embarcations de plus de 18 m. La vétusté de la flotte des moins de 12 m est beaucoup plus importante en région Provence Alpes Côte d'Azur qu'en région Languedoc-Roussillon.

La flottille des lamparos se caractérise par sa constitution de vieilles unités en Méditerranée .

112 - LE CAPITAL HUMAIN : LA POPULATION MARITIME

La population maritime est évaluée par la DIRAM selon la même méthode que la flotte de pêche. Sont comptabilisés les marins embarqués à bord de navires de pêche armés au moins trois mois dans l'année.

Evolution du nombre de marins

Nous ne faisons pas ici la distinction entre patrons et matelots. La plupart des patrons exerce les petits métiers mais la plupart des matelots pêche sur des chalutiers ou des thoniers. L'équipage d'un chalutier est composé de 5 à 6 membres, celui d'un thonier ou d'un lamparo d'une dizaine de marins. Le pêcheur aux petits métiers pêche souvent seul ou parfois avec un matelot.

Tableau IV: Evolution du nombre de marins de 87 à 90 en Méditerranée continentale française

	1987	1988	1989	1990
Chalutiers	759	747	736	682
Thoniers	262	288	278	224
Lamparos	227	221	249	228
Petits métiers	2745	2650	2463	2025
Total Méditerranée	3993	3906	3726	3159
dont L.- R.	2331	2476	2307	1851
dont PACA	1662	1430	1419	1308

Source: Rapports annuels de la DIRAM

Globalement, entre 1987 et 1990, le nombre de marins embarqués a chuté de 21%.

Cette tendance affecte essentiellement les petits métiers (-26%), puis les thoniers (-15% malgré une hausse entre 1987 et 1988) et enfin les chalutiers (-10%).

Durée d'embarquement des équipages

Tableau V: Nombre de marins par durée annuelle d'embarquement en Méditerranée française en 1990

Total Médit.	< 3 mois	3-6 mois	6-9 mois	> 9 mois	Total
< 12 m.	498	465	429	1355	2747
12-16 m.	89	57	42	100	288
16-25 m.	305	206	202	424	1137
25-38 m.	55	56	69	51	231
> 38 m.	0	0	0	0	0
mixte	38	63	60	90	251
Total	985	847	802	2020	4654

Source: Ministère de la Mer

On peut constater l'importance de la pêche exercée à **temps partiel** sur le littoral méditerranéen: 21% des marins sont embarqués pour une durée annuelle inférieure à trois mois. Ils sont à peine plus de 60% à être embarqués plus de 6 mois. Ceci est surtout vrai pour les marins embarqués sur des navires de longueur comprise entre 12 et 16m. Plus de 50% de ces derniers embarquent moins de 6 mois par an. Il existe cependant des **écarts entre zones**. Le phénomène est plus marqué en Corse et à Port-Vendres qu'à Sète ou à Nice.

113 - LA PRODUCTION : LES CAPTURES DE PECHE

Les statistiques des captures **ne sont pas d'une grande fiabilité** faute d'un système de suivi performant. Une des spécificités de la pêche méditerranéenne est la prépondérance de petites embarcations qui **débarquent leurs captures en dehors de tout contrôle** et celles-ci, pour une grande partie, sont **commercialisées en vente directe**. Si on compare la valeur totale des captures officielles (approximatives) et le volume qui passe par les criées locales (mesuré plus précisément), on se rend compte qu'un quart seulement de la production est commercialisée en criée. Des estimations ponctuelles ont montré qu'il faudrait réévaluer les chiffres officiels de production de 30% environ.

Production par espèces

On observe dans l'ensemble une **stagnation des prises en quantités** dans les statistiques de la Marine Marchande. Elles varient entre 40 et 58000 T sur la période d'observation (1975 à 1990), avec 2 années particulièrement bonnes (1986 et 1988). La **production en valeur** a en revanche **considérablement augmenté** passant de 184 millions de francs à 1975 à plus de 700 millions de francs dès 1986. L'augmentation est très nette entre le début et le milieu des années 1980. Elle est due à un prix moyen qui a beaucoup augmenté entre 1979 (6,30 F) et 1985 (12,36 F).

Les captures de pêche méditerranéennes sont composées, en valeur, de **20 à 30% de poissons bleus**, de **40 à 45% de poissons de fond**, de **10 à 15% de poissons divers**, de **4 à 6% de mollusques**, de moins de **5% de crustacés**. La part des coquillages de pêche est très variable et a fortement diminué, passant de près de 20% au début de la période à 2-3% à la fin des années 80. **La part du thon progresse** depuis 5 ans et se rapproche de 10% des captures totales. Les **apports d'anchois sont importants** depuis 3 ans dépassant même 12% du total en 1989. Le prix de cette dernière espèce a tendance à s'apprécier puisqu'il est multiplié par 5 entre le début et la fin de la période 75-90.

Production par quartiers

Les quartiers de **Sète et Martigues** ont les captures les plus importantes (38% et 32% respectivement de la production méditerranéenne en valeur de 1990); les autres quartiers représentent chacun moins de 10% en valeur de la production méditerranéenne française.

Les captures en tonnage ont beaucoup diminué sur la période pour les quartiers de Nice et de la Corse. Elles ont été multipliées par 1,2 seulement en valeur pour ces quartiers entre 1975 et 1990. Par contre, Martigues a vu sa production en valeur multipliée par plus de 12 sur les quinze dernières années. Les autres quartiers ont connu une quasi-stabilité de leurs captures en tonnage et une multiplication de celles-ci en valeur de l'ordre de 2-3.

114 - QUELQUES CONTRAINTES A L'ACTIVITE

- L'absence de réglementation communautaire suffisante pose des problèmes d'ingérence entre les Etats en Méditerranée. Ainsi, des **embarcations espagnoles et italiennes** viennent régulièrement pêcher dans les eaux françaises et portent préjudice à la flotte nationale. Les chalutiers espagnols dont la puissance unitaire peut atteindre 1200 cv sont équipés de chaluts à 2 faces et entrent en concurrence directe avec les navires français du quartier de Port-Vendres mais aussi de Sète dont les patrons estiment s'être auto-régulés par respect de la ressource.

- **L'activité touristique** est une composante de l'aménagement et du développement économique de la côte méditerranéenne au même titre que l'activité de pêche. Ses répercussions sur l'économie maritime peuvent être positives (maintien d'un niveau moyen de prix de vente des productions halieutiques supérieur à la moyenne française) ou gênantes (concurrence spatiale avec les petits métiers...).

- Certains chalutiers de la flotte méditerranéenne s'étaient spécialisés dans la capture de poissons de fond (très appréciés par les consommateurs) mais se sont progressivement tournés vers le pélagique avec des chaluts à grande ouverture. La pêche des anchois est désormais la base de la survie et de la modernisation de la flottille chalutière (exploitation des démersaux limitée, prix de la sardine peu attractif). Or, **l'anchois est une espèce à durée de vie très courte**, de l'ordre de trois ans et à forte variabilité de recrutement. Abondant depuis 87, il est en diminution en 89 et 90, ce qui peut poser à court terme des **problèmes de rentabilité** à toute une partie de la flottille.

115 - CARACTERISTIQUES DES QUARTIERS

- **Port-Vendres** est un quartier perçu par plusieurs interlocuteurs comme en **déclin** depuis quelques années. Sa flotte se renouvelle moins bien que dans la partie Est du littoral régional. **Une partie de celle-ci est obsolète**: lamparos âgés et pas assez adaptés à la pêche moderne. Une tentative de modernisation a été engagée depuis 1987 par des aides à l'arrêt définitif qui ont concerné une quinzaine d'unités environ.

C'est un quartier qui souffre, au niveau de l'exploitation de la ressource, de la **concurrence des flottilles espagnoles** qui viennent de plus en plus pêcher dans les eaux françaises. Des accords de pêche liaient les pêcheurs catalans et français mais, depuis 1984, de grosses unités du Sud de l'Espagne viennent pêcher dans le Golfe du Lion pendant la période estivale en raison de l'épuisement de la ressource auquel elles doivent faire face.

- Le quartier de **Sète** prédomine puisqu'il comprend le premier port de pêche de la Méditerranée (port de Sète) et les 3/4 des pêcheurs de la région Languedoc-Roussillon. La flotte sétoise concentre, à elle seule, **40% de la production et du chiffre d'affaires global méditerranéen**.

Un des atouts du quartier de Sète est d'avoir un littoral maritime doublé d'une chaîne d'étangs, ce qui permet à certains pêcheurs d'avoir des lieux de pêche divers selon les saisons. Ces étangs permettent aussi à certains d'avoir une deuxième activité (conchyliculture dans le bassin de Thau).

- Le quartier de **Marseille** n'est pas un quartier maritime où l'activité de pêche est prépondérante. En effet, la **Marine marchande y tient une place beaucoup plus importante**. Il est également considéré par plusieurs interlocuteurs comme en **perte de vitesse** par rapport à son voisin des Bouches du Rhône. On note l'**absence de criée** dans ce quartier.

- **Martigues** est par contre **très dynamique**. Ce quartier a bénéficié d'un nombre considérable de reconversions d'emploi en provenance de l'industrie quand celle-ci a été en crise dans les années récentes. La **faible moyenne d'âge des équipages** et le **bon renouvellement des bateaux** sont des éléments qui ont contribué à son expansion. Un autre aspect déterminant est l'**effort d'organisation** qu'a réalisé la profession avec la création d'une organisation de producteurs et surtout la mise en service d'une criée à Port de Bouc, la seule de la région, équipée de matériel moderne. Tous ces aspects font de Martigues le quartier qui a la **productivité la plus élevée** en Méditerranée française.

- Le quartier de **Nice** ne représente pas une part importante dans l'activité de pêche de la région; en effet, l'exercice de la pêche y est en **perpétuel déclin**, gêné par les multiples **activités de tourisme et de plaisance** qui s'y développent. La flottille de pêche est constituée exclusivement de **petits métiers**. La pêche s'effectue essentiellement à l'intérieur de la bande côtière.

- La pêche est également dans le quartier de **Toulon** une **activité secondaire**. Par rapport au tourisme, elle n'est pas une activité aussi saisonnière, donc elle a une certaine importance locale. La **moyenne d'âge des pêcheurs est cependant très élevée**.

12 - PRESENTATION DU SECTEUR AQUACULTURE EN MEDITERRANEE FRANCAISE

121 - LES UNITES DE PRODUCTION

Tableau N° VI: Unités de production aquacole de Méditerranée française en 1990

Filière Aquacole	Entreprises Aquacoles en 90
Conchyliculture:	
*Ostréiculture	730
*Mytiliculture	920
*Vénériculture	3
Total Conchyliculture:	923
Pisciculture :	
* Grossissements	29
* Ecloseries	11
* <i>Entreprises intégrées</i>	3
* <i>Groupes intégrés</i>	5
Total Pisciculture:	37
Autres Aquacultures	
*Grossissement Crevettes	2
*Ecloserie Crevettes	3
*Autres	1
Total Autres Aquacultures:	4
TOTAL:	965

Source: IFREMER, Affaires Maritimes, CEP

122 - LES EMPLOIS

Tableau N° VII: Emplois aquacoles de Méditerranée française en 1990/1991

Fillère Aquacole	Nb d'Emplois Aquacoles en 90/91
Conchyliculture:	
*Ostréculture	2650
*Mytiliculture	2985
*Vénériculture	20
Total Conchyliculture :	± 3000
Pisciculture :	
* Grossissement	146
* Ecloserie	46
Total Pisciculture :	185
Autres Aquacultures	
*Grossissement Crevettes	14
*Ecloserie Crevettes	18
*Autres	1
Total Autres Aquacultures:	25
TOTAL :	3190

Source: IFREMER, Affaires Maritimes, CEP

123 - LES PRODUCTIONS AQUACOLES

Tableau N° VIII : Productions aquacoles de la Méditerranée française en 1990

Productions 1990	en tonnage (t) ou 10 ³ alevins/larves	% total Franc e	en valeur (MF)	% total Franc e
Conchyliculture:				
*Ostréculture	14000	10%	100000	10%
*Mytiliculture	9000	14%	55000	15%
Total	23000	11%	155000	11%
Conchyliculture:				
*Vénériculture	7	1%	30	
Pisciculture :				
* Grossissement	330	88%	36000	88%
* Ecloserie	4000	48%	13000	49%
Total Pisciculture:			49000*	72%*
Autres Aquacultures				
*Grossissement Crevettes	6	25%	650	
* Ecloserie Crevettes	8000		1100 *	
Total autres Aquacult.:			1750*	

Source: IFREMER, Affaires Maritimes, CEP

*: une partie des alevins/post-larves est "consommation intermédiaire" du grossissement, donc total en valeur peu significatif

124 - LES CARACTERISTIQUES ET POTENTIALITES DES REGIONS

La région **Languedoc-Roussillon** réalise le premier chiffre d'affaires aquacole de la Méditerranée française, avec environ 154000 MF en 1990, ce qui représente près de 45 à 50% du chiffre d'affaires de la pêche. L'importance de l'aquaculture est aussi révélée par le nombre de plus de 870 entreprises aquacoles et de plus de 2950 emplois (ce qui représenterait près d'une fois et demi le nombre d'emplois pêche de la région. Cependant une partie des emplois comptabilisés en conchyliculture est occupée par des pêcheurs pluri-actifs.

C'est grâce à la **conchyliculture** que cette place remarquable de l'aquaculture au sein du secteur productif halieutique est atteinte. La conchyliculture languedocienne est une activité ancienne et la première activité aquacole de la région (et de toute la Méditerranée française), avec une importance socio-économique de premier plan puisqu'elle représenterait plus de 2000 emplois directs (y compris les emplois à temps partiel). La mytiliculture est en pleine expansion avec la réussite technologique récente de la conchyliculture en mer ouverte permettant l'ouverture de nouveaux sites exploitables sur le plateau continental. D'autre part, essentiellement parce qu'elle a été l'un des berceaux européens de l'**aquaculture nouvelle** de production vers les années 1960/70, cette région abrite une dizaine d'entreprises dans la filière pisciculture marine (la plus faible parmi les trois régions) et les seules exploitations de pénéculture de Méditerranée française.

Le chiffre d'affaires aquacole de la région **Provence Alpes Côte d'Azur** (\pm 20000 MF) a rétrogradé, en 1990, cette région de la seconde à la dernière place, parmi les trois régions méditerranéennes. Elle se caractérise aussi par un faible nombre d'entreprises (\pm 80) et d'emplois (\pm 150). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les deux principales filières se partagent à peu près également le chiffres d'affaires aquacole : 46% pour la conchyliculture et 54% pour la pisciculture marine.

La **Corse** se place au second rang en Méditerranée française en 1990 si l'on considère sa production aquacole en valeur (\pm 30000 MF). Bien qu'y existe une conchyliculture, ce sont essentiellement les productions piscicoles (loups et daurades) qui contribuent à ce résultat (82% en valeur).

Tableau IX: Synthèse des potentialités de la conchyliculture en Méditerranée française

Filières aquacoles :		CONCHYLICULTURE			
Critères		Région 1 Languedoc "G. du Lion"	Région 2 Provence Côte d'Azur	Région 3 "Corse Est"	Corse Oues"
Milieu Naturel	Géographie Côte	++	--	++	--
	Qualité Eau Mer	+++	--	++	--
	Climat	+	+	+	+
	Risque Pollution	--	-	(- +)	(-+)
Milieu "Humain"	Concurrence à usage des sites	-	---	--	--
	Ancienneté/ savoir-faire	+	-	+	--
	Encadrement (Recherche,...)	++	+	-	-
	Action Pouvoirs publics locaux	+++	-	+-	+-
Faisabilité Technique	Faisabilité de l'"Off-Shore"	+++	--	+-	--
Milieu Economique	Marché Local	+++	++	+	+
	Transports,...	++	++	-	-
	Accessibilité des Marchés Internationaux	++	++	-	-
CONCLUSION		Languedoc "G. du Lion"	Provence Côte d'Azur	"Corse Est"	"Corse Ouest"
Régions à Meilleur rapport "Atout/Contrainte" pour le développement de la Conchyliculture :		3(+) meilleur	-1(-) moins bonne	1(+) 2e	-1(-) moins bonne

(Source: C.E.P.)

+ : critère positif pour la filière

- : critère négatif pour la filière

Tableau X: Synthèse des potentialités de la pisciculture marine en Méditerranée française

Filières aquacoles :		PISCICULTURE MARINE			
Critères d'Environnement:		Région 1 Languedoc "G. du Lion"	Région 2 Provence Côte d'Azur	Région 3 "Corse Est"	Corse "Corse Ouest"
Milieu Naturel	Géographie Côte	-	++	(-+)	++
	Qualité Eau Mer	(-+)	++	(-+)	++
	Climat	--	++	+++	+++
	Risque Pollution	-	--	(-+)	(-+)
Milieu "Humain"	Concurrence à usage des sites	-	---	--	--
	Ancienneté/ savoir-faire	-	--	+ -	--
	Encadrement (Recherche,...)	++	+	-	-
	Action Pouvoirs publics locaux	++	-	+ -	+ -
Faisabilité Technique	Faisabilité de l'"Off-Shore"	- -	(-+)	-	(- +)
Milieu Economique	Marché Local	+++	++	+	+
	Transports,...	++	++	-	-
	Accessibilité des Marchés Internationaux	++	++	-	-
CONCLUSION : Régions à meilleur rapport "Atout/Contrainte" pour le développement de la Pisciculture marine:		Languedoc "G. du Lion"	Provence Côte d'Azur	"Corse Est"	"Corse Ouest"
		0(+)	2(+)	1(+)	3(+)
		moins bonne	2e	3e	meilleur

(Source: C.E.P.)

+ : critère positif pour la filière

- : critère négatif pour la filière

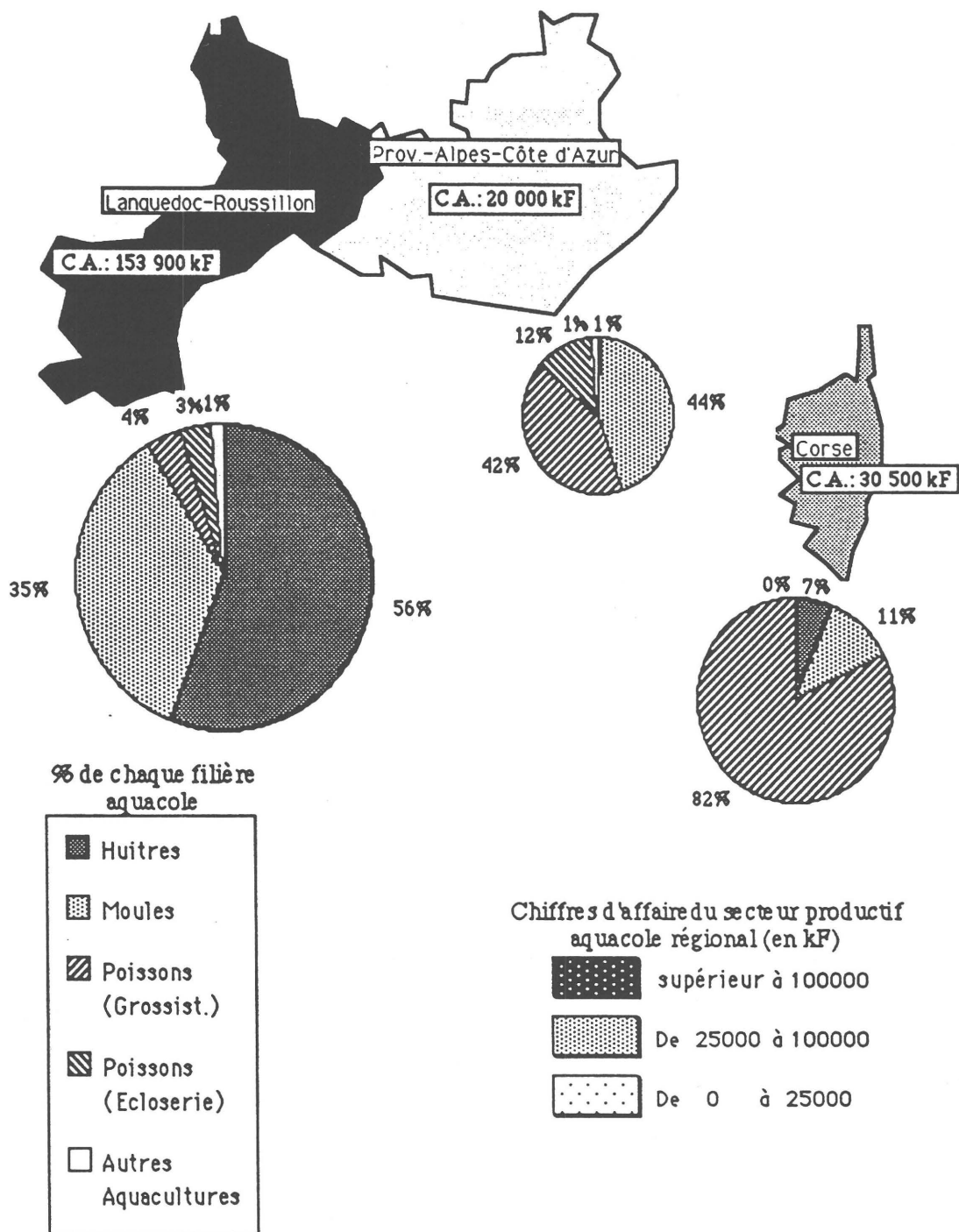
Les filières aquacoles qui présentent les meilleures potentialités de développement au regard de leurs atouts/contraintes régionaux sont :

- la conchyliculture en région Languedoc-Roussillon, grâce à la mytiliculture en mer ouverte,

- la pisciculture marine en région Corse (surtout dans les zones occidentales et méridionales) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (surtout dans les Alpes-Maritimes et le Var).

Les perspectives de la première (conchyliculture) sont l'expression d'infrastructures déjà réalisées et incluent des possibilités de création d'emplois.

Les perspectives de la seconde (pisciculture) dépendent de facteurs (technologies, marchés...) nécessitant des compléments d'information et de mise au point, pour pouvoir prétendre au même degré de certitude que la première. Cette filière offre des possibilités de création d'emplois plus faibles.



Carte n° 2: Productions aquacoles des régions de Méditerranée française en valeurs (1990) (avec pourcentage de chaque filière) (Source : C.E.P. d'après Aff. Maritimes, IFREMER, CEPALMAR, Régions)

Tableau XI: Synthèse de la flotte de pêche et de la population des pêcheurs en Méditerranée française continentale en 1990

QUARTIERS	TYPE PECHE	FLOTTE	%	MARINS	%
Port-Vendres	Chalutiers	33		108	
	Thoniers	2		22	
	Lamparos	26		148	
	Petits Métiers	313		241	
	TOTAL	374	15,3%	519	14,4%
Sète	Chalutiers	100		399	
	Petits Métiers	739		183	
	Thoniers	17		750	
	TOTAL	856	35,1%	1332	36,9%
L.- R.	TOTAL	1230	50,4%	1851	51,3%
Martigues	Chalutiers	33		60	
	Lamparos	2		19	
	Petits Métiers	281		323	
	TOTAL	316	13%	453	12,5%
Marseille	Chalutiers	13		60	
	Thoniers	2		19	
	Lamparos	11		56	
	Petits Métiers	146		214	
	TOTAL	172	7%	349	9,7%
Toulon	Chalutiers	1		4	
	Lamparos	2		5	
	Petits Métiers	277		355	
	TOTAL	280	11,5%	364	10,1%
Nice	Petits Métiers	146		142	
	TOTAL	146	6%	142	3,9%
PACA	TOTAL	914	37,5%	1308	36,2%
Ajaccio	Chalutiers	3		9	
	Petits métiers	161		261	
	TOTAL	164	6,7%	270	7,5%
Bastia	Chalutiers	13		39	
	Petits métiers	118		143	
	TOTAL	131	5,4%	182	5%
CORSE	TOTAL	295	12,1%	452	12,5%
TOTAL	Chalutiers	196	8%	730	20,2%
	Thoniers	21	0,9%	224	6,2%
	Lamparos	41	1,7%	228	6,3%
	Petits Métiers	2181	89,4%	2429	67,3%
MEDITERRANEE	TOTAL	2439	100%	3611	100%

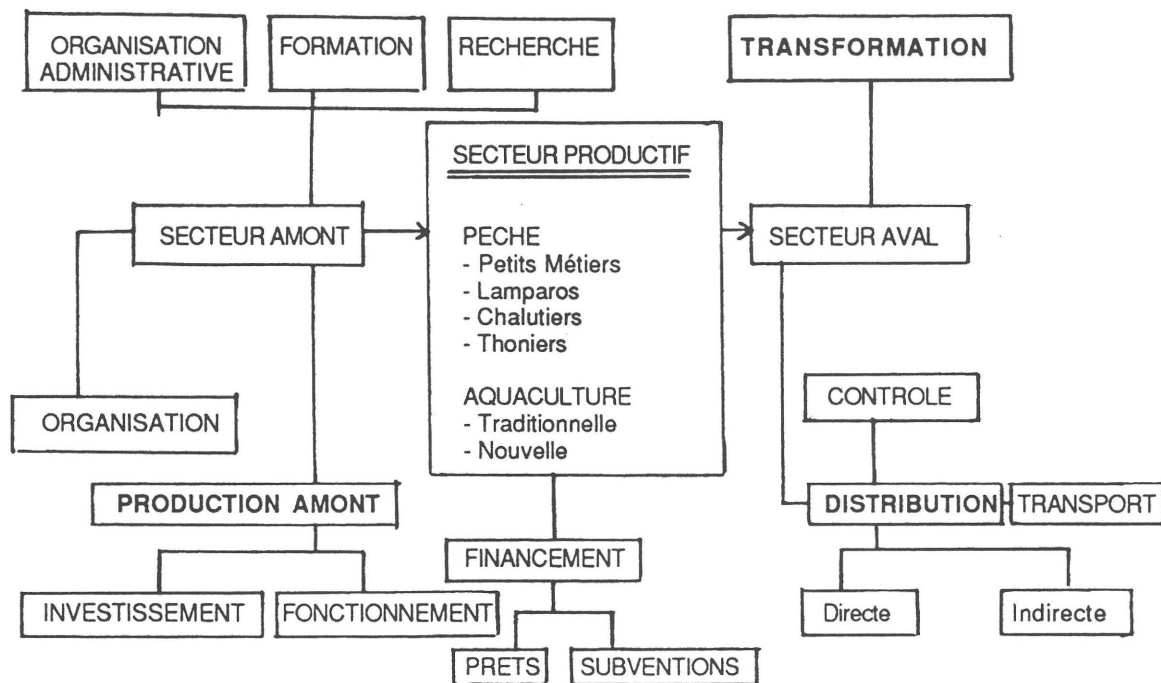
Source : Direction inter-régionale des Affaires Maritimes et CEP

13 - PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES AMONT ET AVAL EN MEDITERRANEE FRANCAISE

L'activité halieutique méditerranéenne est **très artisanale** et a la réputation d'employer une main d'oeuvre nombreuse, aussi bien en mer qu'à terre. Il est certain que les effets de l'**activité en mer** sur les **activités à terre** (aussi bien en terme de valeur ajoutée que d'emplois induits) sont importants à considérer et peuvent donner à l'ensemble de la filière une importance socio-économique élevée. Ceux-ci n'ont été jusqu'à présent que partiellement mesurés.

Notre objet ici est d'**identifier les principales activités reliées aux activités pêche et aquaculture** c'est à dire celles susceptibles de subir les effets d'une modification du secteur productif (diminution ou augmentation ou transformation de l'activité productrice), d'**évaluer leur emplois** et dans la mesure du possible leurs **chiffres d'affaires et leurs valeurs ajoutées**.

Graph 1 : Présentation simplifiée des principaux segments de la filière



Nous retiendrons :

- la **production amont** concernant l'investissement et le fonctionnement du secteur productif,
- la **commercialisation**, difficile à appréhender mais importante au niveau du nombre d'emplois concernés et donc susceptible de subir directement les effets du secteur productif,
- la **transformation**.

Les autres secteurs du graphe ne peuvent faire l'objet du même travail :

- soit car les **effets** d'une modification du secteur productif sont **quasi-inexistants** (comme l'organisation administrative) ou "a contrario" (par exemple, une régression du secteur productif, due à un facteur biologique persistant, peut aller de pair avec un accroissement de l'activité scientifique pour lutter contre le problème biologique),
- soit car la **non-spécialisation** de ceux-ci par rapport à la pêche/aquaculture rend l'identification des entreprises concernées très aléatoire.

131 - LES ACTIVITES AMONT

Construction et réparation de navires, fabrication d'équipement de bord et de filets

- La nomenclature des activités et des produits de l'INSEE en 600 branches distingue 4 branches qui concernent directement la pêche et/ou l'aquaculture. Ces branches sont les suivantes: 3203 - Construction d'autres bateaux, 3204 - Fabrication et pose d'équipements spécifiques à bord de navires, 3205 - Réparation de navires et 4439 - Fabrication de filets.

- **L'Annuaire téléphonique de professionnels à professionnels** distingue plusieurs sous-secteurs des constructions navales pouvant constituer une source d'identification d'une grande partie des entreprises faisant partie de la filière pêche et aquaculture. Ces secteurs sont les suivants: A - Fabrication, C - Pêche bateaux, E - Equipement pour la marine, F - Instruments de contrôle et de bord pour la marine, G - Entretien de moteurs de navires, I - Réparation et entretien de navires et J - Architecture, conception navale.

Dans ces branches et secteurs, se trouvent des entreprises qui ne fournissent pas le secteur productif, d'autres qui lui fournissent une partie plus ou moins importante de leur production, d'autres qui lui fournissent la totalité de leur production. Enfin, des entreprises fournissant le secteur productif ne sont pas prises en compte car ne se trouvant pas dans des branches ou secteurs fournisseurs principaux.

- Enfin, les **monographies des Affaires Maritimes** fournissent des informations partielles et disparates selon les quartiers sur la filière amont de la pêche et très peu sur celle de l'aquaculture.

Carburant

L'utilisation de carburant par les pêcheurs et les aquaculteurs a été évaluée à partir des consommations intermédiaires moyennes de ce poste d'après l'INSEE au niveau national en 1990. Par hypothèse, les pêcheurs achètent le carburant nécessaire à leur activité à proximité de leurs ports d'attache.

Les productions amont induites par le secteur productif pêche n'apparaissent pas très importantes en Méditerranée française. La construction navale est bien représentée mais concerne essentiellement la plaisance et à titre secondaire la pêche. Seuls trois chantiers navals d'une certaine taille se consacrent de façon importante à la pêche: Martinez à Saint Cyprien, Allemand à Agde et Stento à Balaruc.

On peut noter une grande diversité de provenance des consommations intermédiaires en aquaculture. Elles seraient surtout produites localement pour la conchyliculture en Languedoc-Roussillon, essentiellement délocalisées pour l'aquaculture nouvelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse.

Tableau XII: Estimation de la production et de l'emploi dans les principales activités amont de la filière pêche et aquaculture en 1990 (chiffre d'affaires et valeur ajoutée en milliers de francs)

Hypothèses:

- Estimation du nombre d'entreprises / PAP et effectifs / INSEE.
- 70% des emplois des entreprises des sous-secteurs amont identifiés sont le fait de commandes de la pêche ou de l'aquaculture dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude, 7% de ceux-ci dans les départements du Var et des Alpes Maritimes, 25% dans les autres départements méditerranéens.
- la valeur ajoutée locale en carburant est égale à 5% du chiffre d'affaires pêche (estimation à partir du TES national 1990 en 100 branches / consommations intermédiaires en produits pétroliers raffinés).

DEPARTEMENTS	Entreprises Ch. navals Equipement Filets	Emplois Ch. navals Equipement Filets	Chiffre d'Affaires Carburant (Pêche)	Valeur Ajoutée Carburant (Pêche)
Pyrénées Orientales	2	10	18330	1833
Aude	0	0	12740	1274
Hérault	15	42	110670	11067
Gard	6	5	19530	1953
Bouches du Rhône	22	25	134230	13423
Var	43	28	24340	2434
Alpes Maritimes	39	12	6350	635
Haute Corse	1	1	13170	1317
Corse du Sud	0	0	4790	479
TOTAL	128	123	344160	34416

Source : CEP d'après INSEE et PAP

132 - LES ACTIVITES DE PREMIERE COMMERCIALISATION

En matière de **pêche**, généralement le poisson capturé peut prendre **plusieurs directions** : la vente en criée, la commercialisation réalisée par une organisation de producteurs et la vente aux mareyeurs, détaillants ou vente directe à la consommation finale.

En France, l'essentiel de la commercialisation s'effectue par l'intermédiaire des criées ou halles à marée qui collectent les **trois quarts** de la production nationale. En Méditerranée, elles en collectent **seulement un quart**.

La commercialisation des produits de la mer est un secteur beaucoup plus **difficile à appréhender** sur la façade méditerranéenne que sur les autres façades maritimes:

- Vu la grande partie des produits de la mer qui échappent aux statistiques officielles, de par leur vente hors criée, les informations quantitatives demeurent très **approximatives**.

- Les circuits de distribution sont **multiples** et souvent **peu transparents**, de la vente directe au consommateur par le pêcheur, au transit plus ou moins direct et officiel par les criées, organisations de producteurs, grossistes, mareyeurs, et poissonniers, avec plusieurs solutions intermédiaires et raccourcis.

- La **délimitation du rôle des intervenants** n'est pas facile à faire: les mareyeurs et grossistes étendent souvent leurs activités vers l'aval et/ou l'amont. Ainsi par exemple, des mareyeurs font aussi du commerce de détail et/ou ont aussi un pied dans la production. Des grossistes peuvent être concurrencés fortement par les transporteurs qui assurent dégroupage et décaissage.

- Enfin, la majeure partie des grandes entreprises couvrent une région entière, voire l'ensemble de la façade méditerranéenne, avec des déplacements saisonniers variables, et ont souvent une inscription officielle dans tous les ports. Cette grande **mobilité géographique** rend toute appréciation, et à fortiori tout découpage par département, assez aléatoire.

Les espèces pélagiques : la sardine et l'anchois

Seule une partie infime de la production de poisson bleu passe en criée (moins de 5% du tonnage à Sète). Commercialisés par l'intermédiaire des organisations de producteurs, les sardines et anchois connaissent selon leur qualité et la situation du marché, trois grandes destinations, correspondant à trois niveaux de prix différents du plus élevé au plus faible: la vente en marée, la vente pour transformation en usine, le retrait. Autrefois, à l'époque des lamparos, les marchés principaux de la sardine étaient la conserverie et le marché local pour la consommation en frais. Aujourd'hui, le débouché conserverie est en forte récession et la distribution en frais cède de plus en plus le pas aux formes modernes de distribution .

Le thon

Le marché du thon se limite à un petit nombre de mareyeurs dont le plus important est un armateur-mareyeur basé à Sète et à Port-Vendres. La commercialisation repose sur des relations de confiance existant entre chaque équipage de bateau et son mareyeur pour l'écoulement de la production du navire. Les proportions des différents circuits du thon rouge seraient¹: 50% des quantités commercialisées en frais en France, 30-35% vers l'Italie et l'Espagne, 10-15% vers le Japon. Le thon rouge est mis en boîte à l'étranger (Tunisie) avec des coûts de main d'oeuvre très réduits.

Le poisson de fond

La part de la commercialisation directe est importante pour les espèces démersales, surtout dans l'Est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Languedoc-Roussillon², 70% des pêcheurs aux petits métiers commercialisent 65% de leur production en gros et le reste en vente indirecte (restaurants, poissonniers) ou directe. 25% des pêcheurs aux petits métiers ont deux circuits : gros et vente directe. 3% commercialisent plus de 70% en gros et le reste en vente indirecte. Enfin 5% des pêcheurs utilisent trois circuits de commercialisation.

Les produits de la conchyliculture traditionnelle

La quasi-totalité des productions conchylicoles du Languedoc-Roussillon sont commercialisées essentiellement selon des circuits courts, directement aux particuliers, aux poissonniers-détaillants ou aux mareyeurs et centrales d'achats de grandes surfaces régionales. La majeure partie des producteurs d'étang assurent eux-mêmes le conditionnement, l'expédition et la vente dans des structures sur les lieux de production. La commercialisation des produits de la conchyliculture corse se fait uniquement sur le marché local selon un circuit court. Il n'y a pas accès au marché national du fait de l'insularité.

Les produits de la conchyliculture en mer ouverte

Le développement de cette nouvelle filière en Languedoc-Roussillon s'est faite dans un esprit et une organisation de filière intégrée, qui se traduit par la concentration des entreprises de conditionnement/expédition. Une organisation de producteurs travaille à la contractualisation de ventes à des gros clients, tels les centrales d'achats, et au dépôt d'une marque collective, ainsi qu'à une labellisation officielle du produit "moule d'élevage en mer ouverte". Le Comité Interprofessionnel de la Conchyliculture travaille de son côté sur les axes de la valorisation de la moule en de nouveaux produits et leur promotion aux niveaux français et européen.

Les produits de l'aquaculture nouvelle de poissons

La production d'alevins est, en partie, utilisée en tant que consommation intermédiaire des entreprises ou sociétés intégrées et, en partie, vendue en contribuant pour une part capitale à l'approvisionnement de nombreuses fermes de grossissement de Méditerranée française et de l'étranger.

¹ SATHOAN.

² Résultats de l'enquête CEP auprès des petits métiers en 1989.

Les produits adultes de la pisciculture se commercialisent par vente directe aux poissonniers détaillants ou aux restaurateurs locaux et dans une moindre mesure aux mareyeurs locaux, mais 70-75% de la production serait exportée vers l'Italie, soit par vente directe aux clients étrangers, soit par l'intermédiaire de mareyeurs français. Le circuit de commercialisation en Corse est court et soit local, soit à destination du marché italien. L'insularité, qui semble être un obstacle à l'accès au marché français, n'en est pas un pour l'accès au marché italien du fait de l'extrême proximité entre l'île et l'Italie.

Tableau XIII: Estimation des emplois, chiffres d'affaires et valeurs ajoutées dans le secteur de la commercialisation de gros en 1990 en Méditerranée française (en personnes et millions de francs)

Hypothèses :

- chiffre d'affaires de 400 000 F par emploi dans le secteur de la commercialisation en gros,
- valeur ajoutée égale à 78% du chiffre d'affaires dans ce secteur (estimation à partir du TES national 1990 en 100 branches / branche commerce).

DEPARTEMENT	Entreprises	Emplois	Chiffre d'affaires	Val. ajoutée
Pyrénées Orientales	6	52	20,8	15,6
Aude	4	59	59,2	46,2
Hérault	24	200	80	62,4
Gard	3	82	32,8	25,6
Bouches du Rhône	28	242	96,8	75,5
Var	5	50	20	15,6
Alpes Maritimes	8	12	4,8	3,7
Haute Corse	3	6	2,4	1,9
Corse du Sud	5	10	4	3,1
TOTAL	86	713	320,8	249,6

Source: CEP

133 - LES ACTIVITES DE TRANSFORMATION

Globalement et si on fait abstraction de la sardine, la production de la **pêche locale est très peu utilisée** dans le secteur de la transformation des produits de la mer en Méditerranée française.

Types d'entreprises et localisation

La région **Languedoc-Roussillon** abriterait une vingtaine d'entreprises, en majorité de taille très modeste, souvent très artisanales, et qui produisent surtout de la conserve de sardines et de la semi-conserve d'anchois mais aussi des plats cuisinés. La congélation/surgélation, ainsi que la saurisserie, demeurent tout à fait marginales. Ces entreprises sont de **petite taille** et implantées essentiellement près de Port-Vendres et Sète.

L'activité de transformation dans la région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** est caractérisée par une grande diversité, de la conserve traditionnelle de sardine et d'anchois aux plats cuisinés, en passant par la congélation et la saurisserie. La taille des entreprises varie considérablement, de l'atelier artisanal tournant avec une personne, jusqu'à l'usine travaillant en continu avec plusieurs centaines d'employés. Une des premières entreprise nationales existe à Saint-Laurent du Var. Sur la quinzaine d'entreprises existant en région PACA, la moitié sont spécialisées en produits de la mer et pour l'autre moitié, le poisson représente selon les cas entre 7 et 60% de leur production.

Les activités de transformation des produits de la mer sont très peu représentées en **Corse**.

Contraintes par types de produits

- Les semi-conserves d'anchois

Plusieurs difficultés sont rencontrées par les unités recensées: problème d'approvisionnement en poisson frais local (déficience de l'organisation des débarquements et surenchère espagnole), excessifs coûts de main-d'oeuvre (activité difficilement mécanisable¹), problème financier lié à une immobilisation importante de capitaux durant la maturation, baisse de la consommation des aliments très salés, difficulté d'intégrer les circuits modernes de distribution, respect d'une réglementation stricte (impossibilité de rejet des eaux salées dans les collecteurs municipaux, multiplicité des contrôles en établissement, règles rigoureuses de préparation des produits à base d'anchois).

- Les conserves de sardines

Malgré l'importance des captures locales, l'industrie de la conserve de sardines ne s'est pas beaucoup développée en Méditerranée essentiellement en raison du manque de structures organisées pour la gestion et l'écoulement des apports et de problèmes technologiques et techniques (nécessité de l'abandon de la cuisson par friture, difficulté de réguler les fabrications selon les fluctuations des débarquements).

- Les soupes de poisson

Plusieurs établissements, de taille variable et utilisant des technologies diverses, fabriquent de la soupe de poisson à titre principal ou secondaire, et rencontrent les contraintes suivantes: difficultés d'approvisionnement en matière première², nécessité d'innover en matière de technologie et de recettes et lourdeur des investissements en conséquence, réglementation très contraignante, normes d'agrément européennes.

Perspectives par types de produits

- Les semi-conserves d'anchois

L'industrie de l'anchois a essayé de s'adapter, non pas au niveau des techniques mais à celui de l'organisation des entreprises face aux contraintes économiques: utilisation de poissons salés d'Afrique du Nord, délocalisation de la production, importation de poisson marocain, argentin, turc... Au total, la profession de saleur a fortement diminué en Méditerranée française bien que ces professionnels occupent encore la quasi-totalité du marché de la fabrication française de l'anchois.

- Les conserves de sardines

L'industrie de la conserverie est en très forte récession du fait de la concurrence de pays tiers exportateurs (Portugal et surtout Maroc) encouragée par des accords intra-communautaires ou CEE-pays tiers, et de la faible valorisation de ce produit pour le pêcheur par la vente à l'industrie³.

Voulant éviter un report de l'effort de pêche de l'anchois (espèce rémunératrice mais aux stocks instables) vers les poissons de fond (en danger de surpêche), les acteurs locaux ont mis sur pied des programmes⁴ valorisant la sardine sous d'autres formes qu'en conserves : promotion commerciale de

¹ Malgré des essais d'utilisation d'épaveuse-éviscération-filetage sans résultats probants. Quelques industriels ont ainsi transféré la production locale d'anchois salés en fûts vers des ateliers marocains, grecs et italiens, et rapatrié les produits finis.

² Les professionnels renoncent de plus en plus à travailler avec les mareyeurs locaux. Les grosses unités font venir des produits congelés de la côte Atlantique, de Hollande. Les petits producteurs négocient eux plutôt au coup par coup avec les petits métiers locaux.

³ La valorisation en conserverie de la sardine pour les pêcheurs sans la "prime de report spécial" (véritable subvention européenne accordée à la pêche et à l'industrie sardinière) qui diminue chaque année et devrait s'arrêter en 1995, est très faible, de l'ordre de 0F60 le Kg soit moins que le débouché alimentation animale.

⁴ Action de promotion "Sardine Nouvelle Vague" de la Région P.A.C.A., programme "Méridis" de recherche et développement sur 2 types de produits (sardine fraîche étêtée éviscérée en barquette sous vide et nouveaux

la sardine fraîche, création de produits transformés nouveaux de 3e ou 4e gamme à base de sardine...

- Les soupes de poisson

La production de soupes de poissons, produit supportant bien la mise en conserve, est en expansion et ne rencontre pas encore de problème importants de débouchés ou de concurrence avec des produits importés. Cependant, l'ouverture du marché européen inquiète certains producteurs, pour qui les autres pays méditerranéens (Italie, Grèce et Espagne) sont très compétitifs et ne subissent pas une réglementation aussi draconienne qu'eux. A terme, le devenir des petites entreprises devient lié à une action commerciale de proximité et à une distribution spécialisée; celui des unités plus importantes à la proposition d'un produit de qualité mais de prix compétitif.

- Les saumons fumés

Cette activité, récente en Méditerranée, est exercée par de petites entreprises très spécialisées et intéressées par la haute valeur ajoutée du produit et la proximité d'une restauration de haut niveau. Ces entreprises bénéficient d'un support technique de l'IFREMER. La fumaison se fait à petite échelle comparé à des productions extérieures à la zone. Les unités privilégient la qualité à la quantité, ce qui pose le problème de l'amortissement du matériel. Il est prématuré cependant de se prononcer sur le devenir de cette activité en Méditerranée.

- Les plats cuisinés

Il semblerait que cette activité (fabrication de plats cuisinés type quenelles, patés, garnitures...), assez nouvelle et encore marginale dans la zone concernée, soit prometteuse.

Perspectives générales du secteur

L'activité de transformation des produits de la mer, relativement modeste par rapport au Nord et à l'Ouest du pays, se situe dans une **phase de déclin** pour ses activités traditionnelles et familiales de **conserves de sardines et semi-conserves d'anchois** depuis une vingtaine d'années (irrégularité des apports et concurrence étrangère). A l'inverse des produits nouveaux et promotionnés, comme les **soupes de poisson** ou les **plats cuisinés**, devraient voir leur production se maintenir.

Le secteur de la conserverie souffre à l'évidence de la **concurrence de pays à faible coût de main d'oeuvre**. Ce phénomène risque de s'amplifier dans les toutes prochaines années quand on sait que toute l'industrie **portugaise** de la conserve est en train de moderniser son outil de travail grâce à l'aide européenne. D'autre part le **Maroc** va voir ses quotas d'exportation vers la CEE levés, laissant par conséquent libre cours à une entrée de produits à des prix jusqu'à 50% moins cher que le prix de revient des produits fabriqués en France.

Les petites entreprises méditerranéennes de conserves travaillant souvent des matières premières chères et d'approvisionnement irrégulier sont donc promises à des difficultés certaines. On va inévitablement assister à un **phénomène de concentration** des entreprises qui se tourneront de plus en plus vers de la **matière première importée**. Une réorientation même partielle, de la production vers des **produits nouveaux** (filets de sardine, poisson bleu frais) peut fournir une issue acceptable pour ces entreprises.

A l'inverse, les **transformations non traditionnelles** (plats cuisinés, cuiseurs de crevettes, surgelés) occupent actuellement un **créneau porteur** en France, dont la progression du chiffre d'affaires est d'environ de 20% par an. Les quelques entreprises méditerranéennes de plats cuisinés de produits de la mer ne sont donc pas directement menacées. Le label "Méditerranée" se vend encore bien en France et dans les pays riverains. Il reste aux entreprises à continuer de bien valoriser leurs produits par une stratégie commerciale ambitieuse (packaging, promotion).

produits tels que les terrines et les burgers) du languedoc Roussillon, programme "Froid Chalutier" du Languedoc-Roussillon, création d'une pépinière d'entreprises spécialisée dans les produits de la mer à Frontignan.

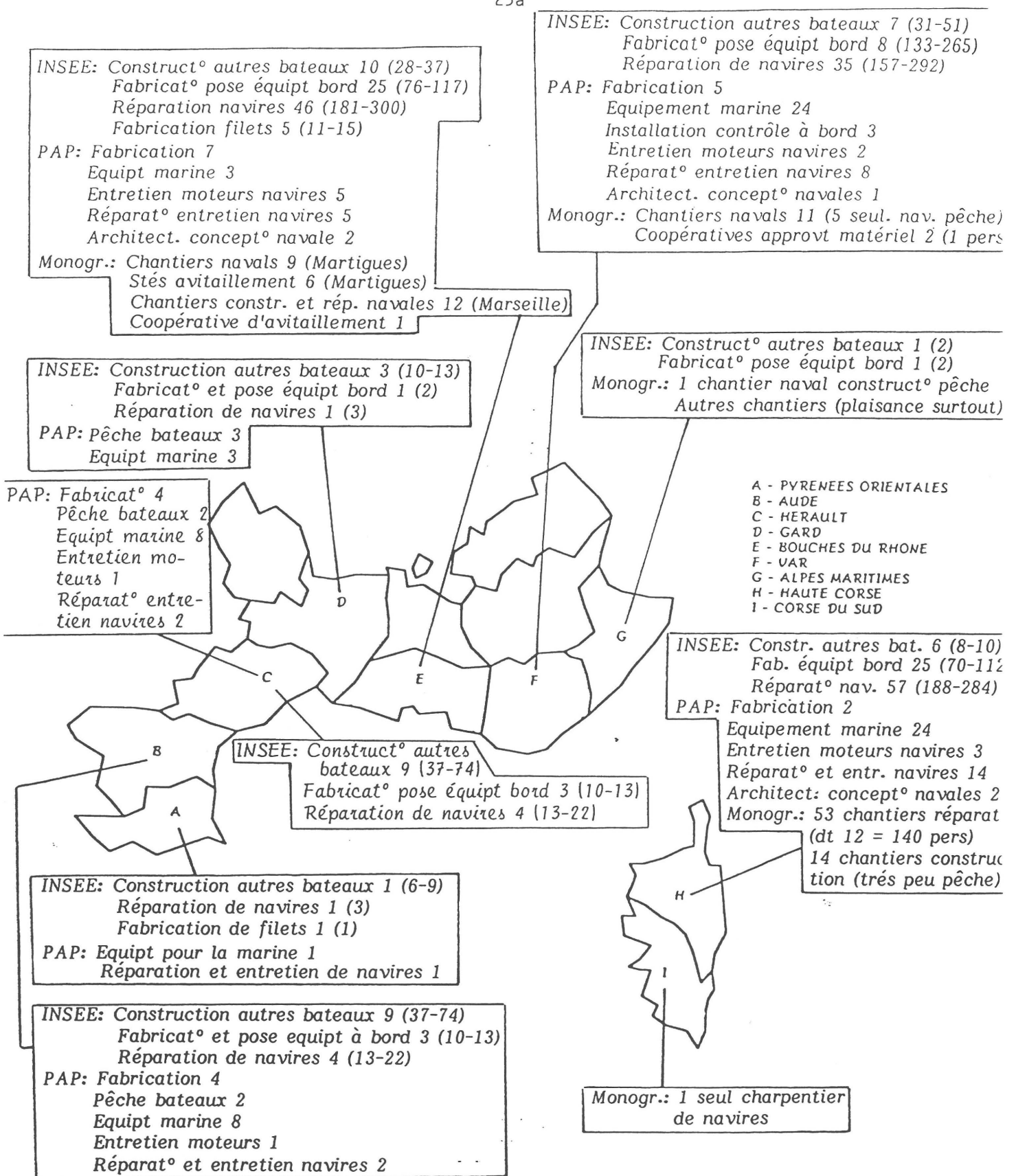
Une prise de conscience locale s'est faite pour développer à terme un secteur aval performant à même de fournir des débouchés à la production locale (création par la Région Languedoc-Roussillon d'une pépinière d'entreprises des produits de la mer basée à Frontignan).

Tableau XIV: Estimation des entreprises, emplois, chiffres d'affaires et valeurs ajoutées dans le secteur de la transformation en 1990 (en nombre de personnes et millions de francs)

Hypothèses: la valeur ajoutée est égale à 25% du chiffre d'affaires dans le secteur de la transformation (estimation issue du TES 1990 national en 100 branches / moyenne des branches viandes et conserves 22% et conserves 28%).

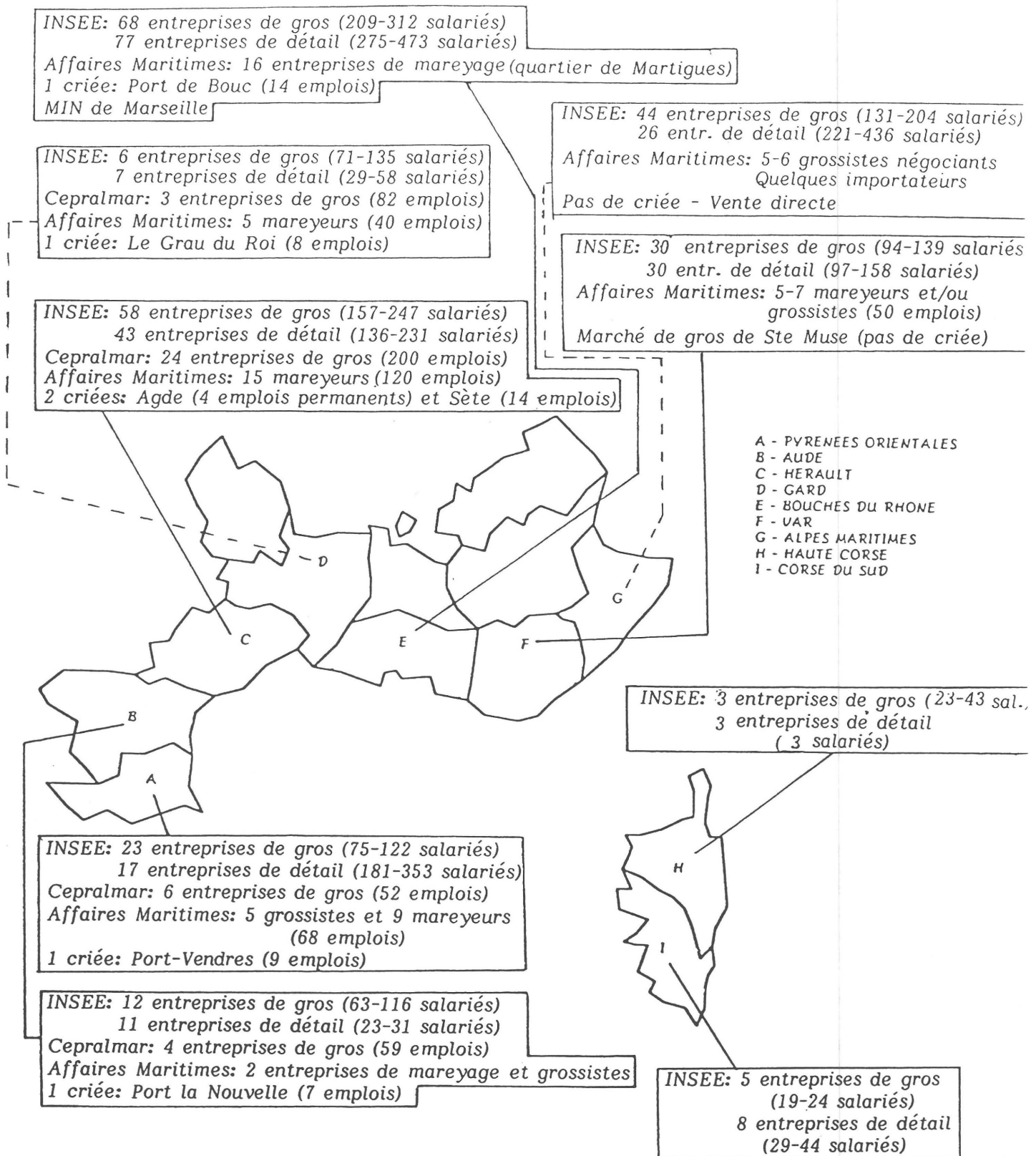
DEPARTEMENTS	Entreprises	Emplois	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée
Pyrénées Orientales	4	50	35	8,8
Aude	2-3	17	12	3
Hérault	5	25	15	3,8
Gard	5	34	24	6
Bouches du Rhône	5	114	80,5	20,1
Var	3	49	39	9,8
Alpes Maritimes	4	30	50	12,5
Haute Corse	1	7	2,25	0,6
Corse du Sud	0	0	0	0
TOTAL	30	326	258	64,5

Source: CEP

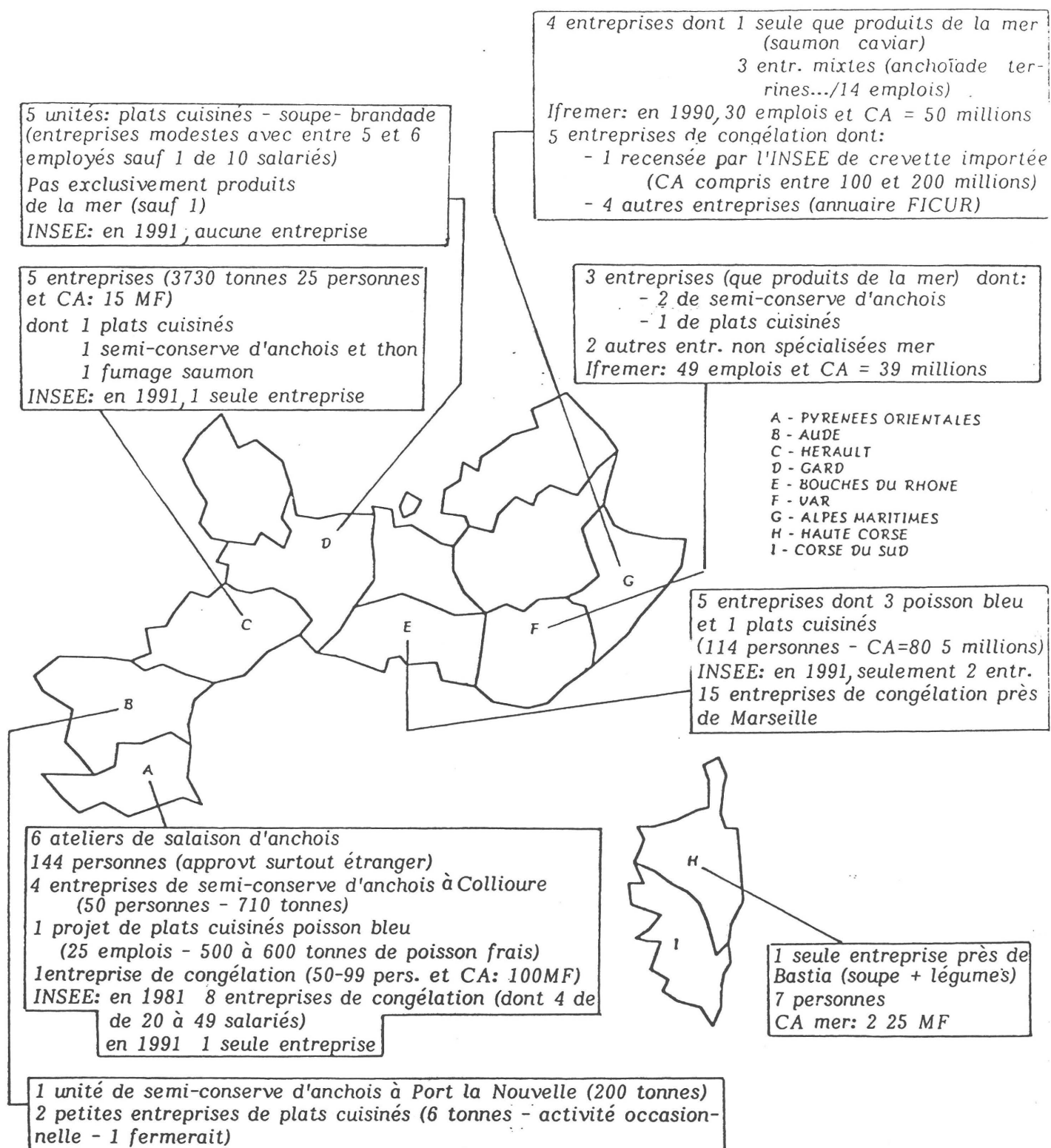


Carte n°3 - Présentation d'activités amont de la filière pêche et aquaculture en Méditerranée française (nombre d'entreprises et salariés) en 1990

3 Sources statistiques: INSEE, Annuaire de Professionnels à Professionnels et Monographie



Carte n° 4 - Présentation du secteur de la commercialisation des produits halieutiques en Méditerranée française (nombre d'entreprises et d'emplois) en 1990



Carte n° 5 - Présentation du secteur de la transformation des produits de la mer en Méditerranée française en 1990

2 - IDENTIFICATION ET PRESENTATION DE ZONES ECONOMIQUES SIGNIFICATIVES EN MEDITERRANEE FRANCAISE

L'état de santé du secteur productif en Méditerranée française n'est pas homogène sur tout le littoral. De la même manière, la conjoncture économique et sociale de chacune des zones n'est pas identique : la situation générale et la proximité d'activités alternatives peuvent varier d'un port à un autre, d'un bassin à un autre, d'une zone à une autre ...

Il est donc indispensable:

- de faire un choix de **zones pertinentes** permettant d'identifier l'importance économique et sociale que le secteur, et dans la mesure du possible la filière entière, représente dans l'économie locale,
- d'effectuer une **comparaison** de la situation du secteur dans chacune des zones choisies et de la situation socio-économique de chacune des zones.
- d'effectuer un **diagnostic zonal** comparatif en termes de **dépendance** et de **sensibilité** de chacune des zones.

21- DELIMITATION DES ZONES D'ACTIVITES HALIEUTIQUES ET DES ZONES ECONOMIQUES CORRESPONDANTES

Le découpage de la côte méditerranéenne en zones pertinentes doit obéir à une double considération : il doit se justifier du point de vue du secteur pêche et aquaculture mais aussi du point de vue du tissu économique et social qui contient ce secteur .

Le découpage en quartiers maritimes apparaît insuffisamment fin et répondant plus à des préoccupations administratives qu'économiques. Notre choix se porte donc sur un découpage de l'environnement économique en **zones d'emploi** selon l'INSEE quand l'information statistique existe (sinon le département) et un découpage en matière de pêche en groupes de ports ou stations selon la proximité géographique avec la zone d'emploi correspondante (voir tableau N°XV).

22 - PRESENTATION DES ZONES D'EMPLOIS DANS LEUR CONTEXTE ECONOMIQUE

221 - PRODUCTION DES DEPARTEMENTS LITTORAUX ET ZONES LITTORALES

2211 - PRODUCTION DE LA ZONE TOUS SECTEURS CONFONDUS

Il n'est pas possible d'obtenir une comptabilisation de la production nationale par zone d'emploi. L'unité géographique la plus fine pour laquelle l'INSEE fournisse un Produit Intérieur Brut décontracté est le département. Par contre, si on ramène la population active des zones d'emploi à la population active du département qui les contient et si l'on suppose qu'un emploi crée en moyenne la même valeur ajoutée dans la partie littorale et dans la partie non littorale du département, on parvient à une estimation du PIB littoral.

Tableau X.V: Zones d'emploi et sous-zones de pêche en Méditerranée française

REGIONS	DEPARTEMENTS	ZONES D'EMPLOI	SOUS-ZONES DE PECHE	QUARTIERS	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pyrénées Orientales	Céret	Port-Vendres Saint-Cyprien	PORT- VENDRES	
		Perpignan	St-Laurent. de la Sal.		
	Aude	Narbonne	Leucate Gruissan Port-La-Nouvelle		
	Hérault	Béziers	Valras Agde	SETE	
		Sète	Mèze Sète		
		Montpellier	Palavas		
	Gard	Nîmes	Le Grau du Roi		
	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches du Rhône	Aries	Les Saintes-Maries	MARTIGUES
			Fos / Mer	Port Saint Louis Port de Bouc (dont Fos sur Mer)	
			Etang Berre	Carro Martigues Berre (dont Saint-Chamas et Marignane)	
Marseille			Sausset les Pins Carry le Rouet La Redonne Marseille (dont petits ports proches)	MARSEILLE	
Aubagne		Cassis La Ciotat			
Var		Toulon	Bandol Toulon Sanary le Brusq La Seyne St-Mandrier Carqueiranne Giens Hyères Le Lavandou	TOULON	
		Fréjus St Raphaël	Saint-Tropez Saint-Raphaël		
Alpes Maritimes		Nice	Tous les petits ports du quartier de Nice	NICE	
CORSE		Haute-Corse	Bastia	Bastia Pino Saint-Florent	BASTIA
			Ile Rousse	Ile Rousse Calvi	
	Ghisonaccia Aleria		Macinaggio Aleria		
	Corse du Sud	Ajaccio	Cargèse Ajaccio	AJACCIO	
		Porto Vecchio	Bonifacio		
		Sartene Propriano	Propriano		

Source : CEP

Tableau XVI: Estimation des PIB départementaux méditerranéens en 1989

DEPARTEMENTS	PIB 1989 M9F	%/TOTAL DEP MED	PIB LITTORAL
Pyrénées Orientales	27,7	5,1%	24,9
Aude	22,8	4,2%	8,9
Hérault	71,4	13,1%	70,6
Gard	48,8	9,0%	28,2
Bouches du Rhône	189,2	34,8%	150,6
Var	65,8	12,1%	52,8
Alpes Maritimes	99,8	18,3%	57,6
Corse	18,8	3,5%	18,1
TOTAL Méditerr. Littoral	544,3	100%	393,7

Source : INSEE et CEP

Les départements littoraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont à l'origine des deux tiers du PIB des départements méditerranéens (départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur: 65%; départements du Languedoc-Roussillon : 31%, départements de Corse : 4%).

2212 - PRODUCTION DE LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE

A - LE SECTEUR PRODUCTIF

L'évaluation des captures du secteur pêche par zones d'emploi en Méditerranée française se heurte à deux **contraintes**: la faible fiabilité des statistiques de pêche et la globalisation des résultats de pêche disponibles.

L'écart entre évaluation des captures dans les quartiers peut être très important selon les sources statistiques. Rappelons que les statistiques qui paraissent à la fois les plus fiables et les plus homogènes sont celles de la DIRAM établies depuis 1987. Cependant la DIRAM donne des résultats de captures par région administrative et quartier maritime mais pas par port de pêche ou station. Les monographies des directions départementales et interdépartementales des quartiers des Affaires Maritimes reprennent parfois les données de la DIRAM ou celles de la Marine Marchande (séries beaucoup plus longues) ou bien établissent leurs propres statistiques¹. Les statistiques Affaires Maritimes présentent souvent l'intérêt d'être présentées par stations ou même parfois par ports.

Nous supposons la répartition moyenne (sur plusieurs années) des captures par zones de pêche (stations ou groupes de ports) des Affaires Maritimes locales correcte (c'est à dire nous faisons l'hypothèse d'une répartition géographique de l'erreur d'évaluation des captures homogène dans chaque quartier) pour estimer les captures par zones à partir des données de la DIRAM.

¹ Addition de données fiables provenant des criées (inégaie répartition des criées sur le territoire) et d'estimations aléatoires de la vente directe.

Tableau XVII: Estimation par zone des produits halieutiques en valeur (milliers de francs) en 1990

ZONES D'EMPLOI	PECHE		AQUACULTURE			
	Captures	%/Total	Tradition	Nouvel	Total	%/Total
Céret	27964	4,1%	0	0	0	0%
Perpignan	8700	1,3%	0	2100	2100	1,0%
Narbonne	25479	3,7%	11450	2180	13630	6,7%
Béziers	28645	4,2%	0	0	0	0%
Sète	182286	26,5%	129410	7120	136530	66,8%
Montpellier	10416	1,5%	680	688	970	0,3%
Nîmes	39061	5,7%	40	930	970	0,5%
Arles	15185	2,2%	200	0	200	0,1%
Fos sur Mer	104126	15,1%	8450	550	9000	4,4%
Etang de Berre	97618	14,2%	0	110	110	0,1%
Marseille	44838	6,5%	0	55	60	<0,1%
Aubagne	6700	1,0%	0	0	0	0%
Toulon	41872	6,1%	570	1070	1640	0,8%
Fréjus-Saint Raphaël	6816	1%	0	1420	1420	0,7%
Nice	12709	1,9%	0	7620	7620	3,7%
Bastia	20282	3,0%	0	0	0	0%
Ile Rousse	4741	0,7%	0	0 (1)	0	0%
Ghisonaccia	1317	0,2%	5500	19270	24770	12%
Ajaccio	5363	0,8%	0	0 (1)	0	0%
Porto-Vecchio	3352	0,5%	0	5695	5690	3%
Sartene Propriano	862	0,1%	0	0	0	0%
TOTAL	688334	100%	155630	48800	204430	100%

Source : CEP

La répartition des captures par département montre une concentration des débarquements dans les Bouches du Rhône et l'Hérault (à eux deux plus de 70% de la production). Le Var se caractérise par contre par la faiblesse de ses apports de pêche soit moins de 2% des débarquements. Plus des trois quarts de la production en valeur des cultures marines proviennent de l'aquaculture traditionnelle concentrée à 83% dans la zone de Sète (étang de Thau). La concentration est beaucoup moins importante pour les cultures nouvelles bien que la zone de Ghisonaccia compte 40% de la production.

B - LES AUTRES ACTIVITES DE LA FILIERE

Tableau XVIII: Estimation des chiffres d'affaires et valeurs ajoutées par département des autres activités de la filière en Méditerranée française en 1990 (en milliers de francs) (rappel)

DEPARTEMENTS	CARBURANT		COMMERCE DE GROS		TRANSFORMATION	
	Ch. Affaires	V.A.	Ch. Affaires	V.A.	Ch. Affaires	V.A.
Pyrénées Orientales	18330	1833	20800	15600	35000	8800
Aude	12740	1274	59200	46200	12000	3000
Hérault	110670	11067	80000	62400	15000	3800
Gard	19530	1953	32800	25600	24000	6000
Bouches du Rhône	134230	13423	96800	75500	80500	20100
Var	24340	2434	20000	15600	39000	9800
Alpes Maritimes	6350	635	4800	3700	50000	12500
Haute Corse	13170	1317	2400	1900	2250	600
Corse du Sud	4790	479	4000	3100	0	0
TOTAL	344160	34416	320800	249600	258000	64500

L'industrie de transformation est assez peu développée en Méditerranée française. Le chiffre d'affaires dans ce secteur se concentre à plus de 50% dans les départements des Bouches du Rhône et des Alpes Maritimes. La transformation est pratiquement inexistante en Corse. La commercialisation est peu représentée dans les départements de l'est de la Méditerranée (Alpes Maritimes et Corse). L'Hérault et les Bouches du Rhône représentent 62% du chiffre d'affaires de ce secteur.

222 - LES EMPLOIS DES ZONES LITTORALES

2221 - LES EMPLOIS DES ZONES TOUS SECTEURS CONFONDUS

Les tableaux suivants font état de la population totale, de la population active et du nombre de chômeurs dans les zones choisies.

Tableau XIX: Niveau et évolution des populations totale et active dans les zones d'emplois littorales des départements de Méditerranée française

ZONES D'EMPLOI	POPULATION TOTALE				POPULATION ACTIVE			
	1982	1990	90/82	%/Total	1982	1990	90/82	%/Total
Céret	55546	61056	+9,9%	1,3%	19379	21293	+9,9%	1,2%
Perpignan	211453	242198	+14,5%	5,0%	93667	106114	+13,3%	5,8%
Narbonne	107676	119244	+10,7%	2,5%	39813	46560	+16,9%	2,5%
Béziers	229862	242465	+5,5%	5,1%	86235	94191	+9,2%	5,1%
Sète	80113	91512	+14,2%	1,9%	30209	37061	+22,7%	2,0%
Montpellier	389408	453214	+16,4%	9,4%	154947	191390	+23,5%	10,4%
Nîmes	285650	324494	+13,6%	6,8%	116623	140286	+20,3%	7,7%
Arles	72516	75784	+4,5%	1,6%	30118	31855	+5,8%	1,7%
Fos sur Mer	164295	175729	+7,0%	3,7%	67655	75501	+11,6%	4,1%
Etang de Berre	101093	125774	+24,4%	2,6%	42321	54901	+29,7%	3,0%
Marseille	956419	897837	-6,1%	18,7%	387743	378420	-2,4%	20,7%
Aubagne	114186	127776	+11,9%	2,7%	46252	54411	+17,6%	3,0%
Toulon	468066	511864	+9,4%	10,7%	186399	207986	+11,6%	11,4%
Fréjus-St Raphaël	109548	137751	+25,7%	2,9%	46585	58608	+25,8%	3,2%
Nice	881198	971829	+10,3%	20,3%	216854	238885	+10,2%	13,0%
Bastia	88882	88812	-0,1%	1,9%	ND	35618	-	1,9%
Calvi-Ile Rousse	14934	16118	+7,9%	0,3%	ND	6754	-	0,4%
Ghisonaccia Aleria	15264	15016	-1,6%	0,3%	ND	5893	-	0,3%
Ajaccio	78183	86443	+10,6%	1,8%	ND	35170	-	1,9%
Porto Vecchio	19502	20629	+5,8%	0,4%	ND	7806	-	moins de 0,1%
Sartene Propriano	10919	11736	+7,5%	0,2%	ND	3974	-	0,2%
TOTAL Méditerr.	4454713	4797281	+7,7%	-	1832677	-	100%	100%

Source : données INSEE

Les départements des Bouches du Rhône, de l'Hérault, du Var et des Alpes Maritimes, concentrent plus des trois quarts des populations totale et active du littoral méditerranéen. Cependant, les Bouches du Rhône qui, à lui seul, concentre un tiers de la population active littorale, connaît un taux d'accroissement de ses actifs le plus faible de la zone.

Le sous-emploi est relativement important dans la zone méditerranéenne puisqu'il est en moyenne proche de 16%. Le département le plus épargné est les Alpes Maritimes. L'Aude, les Bouches du Rhône et les Pyrénées Orientales connaissent les taux de chômage les plus importants en 1990. L'Aude connaît à la fois le plus fort taux de chômage et l'augmentation la plus rapide de celui-ci entre 1982 et 1990.

2222 - LES EMPLOIS DANS LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE

A - LES EMPLOIS DANS LE SECTEUR PRODUCTIF

De la même façon que pour les captures, l'évaluation de la population maritime se heurte à plusieurs **contraintes**: assimilation des pêcheurs et des conchyliculteurs dans certaines statistiques, problème de définition du contenu de la population des marins-pêcheurs¹, globalisation des données ou manque de fiabilité pour certaines zones géographiques et sources.

Nous avons choisi d'utiliser là aussi les statistiques de la DIRAM qui comptabilise annuellement une moyenne des marins embarqués lors de quatre interrogations au cours de l'année du fichier des inscrits maritimes. Cette méthode permet une comptabilisation de la population maritime moins influencée par les variations interannuelles.

Cependant, les données de la DIRAM ne sont pas décontractées par ports ou par groupes de ports. Celles des quartiers le sont. Pour cette raison, nous avons calculé une moyenne de la répartition de la population maritime par type de pêche et par station ou groupe de ports depuis 1986 à partir des statistiques des quartiers maritimes et nous avons appliqué cette moyenne de répartition aux données de la DIRAM. Nous avons ainsi supposé une répartition homogène de l'erreur d'estimation des quartiers. Ce type d'approche permet une évaluation approximative de la répartition de la population en 1990 mais ne peut être utilisée pour avoir une évolution de cette population car nous supposons la répartition par ports ou groupes de ports constante.

Tableau XX: Population maritime par types de pêche dans les départements et zones d'emploi en 1990 (estimation)

ZONES D'EMPLOI	Chalutiers	Lamparos	Thoniers	Petits Métiers	TOTAL	Part Méditerranée
Céret	46	119	15	73	253	7%
Perpignan	4	19	-	45	68	1,9%
Narbonne	58	10	7	124	198	5,5%
Béziers	47	-	40	187	274	7,6%
Sète	244	-	143	390	777	21,5%
Montpellier	79	-	-	-	79	2,2%
Nîmes	108	-	-	94	202	5,6%
Arles	52	-	-	-	52	1,4%
Fos sur Mer	94	19	-	171	284	7,9%
Etang de Berre	17	-	-	100	117	3,2%
Marseille	52	46	19	166	283	7,8%
Aubagne	8	10	-	48	66	1,8%
Toulon	-	-	-	280	280	7,8%
Fréjus-St Raphaël	4	5	-	75	84	2,3%
Nice	-	-	-	142	142	3,9%
Bastia	21	-	-	81	102	1,9%
Ile Rousse	-	-	-	45	45	0,4%
Ghisonaccia Aléria	18	-	-	17	35	0,3%
Ajaccio	-	-	-	146	146	2,8%
Porto Vecchio	9	-	-	73	82	2,3%
Sartene Propriano	-	-	-	42	42	1,2%
TOTAL	861	228	224	2299	3611	100%

Source : Estimation CEP

¹ Comptabilisation de la population des pêcheurs le 31 décembre de l'année ou moyenne de plusieurs sondages à des dates différentes au cours de l'année, comptabilisation ou non des pêcheurs débarqués, comptabilisation ou non des pêcheurs totalisant moins de trois mois d'embarquement dans l'année ...

Un tiers de la population maritime se trouve en 1990 dans le département de l'Hérault et près d'un quart dans les Bouches du Rhône. Le département du Var comptabilise moins de 3% de cette population.

Tableau XXI: Emplois en aquacultures nouvelle et traditionnelle dans les départements et zones d'emploi en 1990

ZONES D'EMPLOI	AQUACULTURE			
	Traditionnelle	Nouvelle	TOTAL	Part Méditerranée
Céret	0	0	0	0%
Perpignan	0	8	8	0,3%
Narbonne	140	10	150	4,7%
Béziers	18	0	18	0,6%
Sète	2745	15	2760	86,4%
Montpellier	10	15	25	0,8%
Nîmes	4	10	10(1)	0,3%
Arles	5	0	5	0,2%
Fos sur Mer	76	6	82	2,6%
Etang de Berre	0	4	4	0,1%
Marseille	0	3	3	0,1%
Aubagne	0	0	0	0%
Toulon	10	11	21	0,7%
Fréjus-Saint Raphaël	0	6	6	0,2%
Nice	0	19	19	0,9%
Bastia	0	0	0	0%
Calvi-Ile Rousse	0	6	6	- 0,1%
Ghisonaccia Aléria	30	52	70(1)	2%
Ajaccio	0	8	8	- 0,1%
Porto Vecchio	0	4	4	- 0,1%
Sartene Propriano	0	0	0	0%
TOTAL	3038	177	3199	100%

Source : Enquête CEP

(1) certains emplois étant affectés aux deux types d'aquaculture, ils ne comptent qu'une fois dans le total.

Le nombre d'actifs occupés par l'aquaculture est généralement dérisoire sur la majorité des zones, comparé à la pêche, surtout dans les Pyrénées Orientales, le Gard, le Var, les Alpes Maritimes et la Corse du Sud. L'Hérault, et particulièrement la zone de Sète, concentre l'essentiel des emplois du fait de la conchyliculture.

B - LES EMPLOIS DANS LES AUTRES SECTEURS DE LA FILIERE

Ces données sont restituées ici avec toutes les réserves faites dans la présentation de la filière: toutes les entreprises n'ont pas été identifiées pour les activités connexes, certaines entreprises identifiées n'ont qu'une activité réduite en matière de pêche (plaisance, commerce essentiellement), les emplois pour la commercialisation correspondent à une estimation grossière.

Tableau XXII: Estimation des emplois par département dans 3 secteurs de la filière pêche et aquaculture en Méditerranée française en 1990

DEPARTEMENTS	1ère commercialisation	Transformation	Chantiers navals réparation équipement filets
Pyrénées Orientales	52	50	10
Aude	59	17	0
Hérault	200	25	42
Gard	82	34	5
Bouches du Rhône	242	114	25
Var	50	49	28
Alpes Maritimes	12	30	12
Haute Corse	6	7	1
Corse du Sud	10	0	0
TOTAL	713	326	123

Source: CEP

Les entreprises identifiées pour leur appartenance à la filière pêche et aquaculture occupent, en 1990, près de 1200 actifs dans les départements littoraux de la côte méditerranéenne. Ces emplois sont occupés à plus de 60% par la commercialisation des produits du secteur productif (de provenance méditerranéenne ou pas).

3 - DEPENDANCE ET FRAGILITE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ZONES D'ACTIVITES HALIEUTIQUES

Nous allons ici situer la filière pêche et aquaculture dans son contexte de situation socio-économique locale de façon à pouvoir comparer les zones.

L'importance de la filière en terme d'emploi et de production (dépendance sociale et économique) peut être plus ou moins grande au niveau local. Le secteur peut être globalement en expansion, en stagnation ou en récession, être dynamique ou en difficulté (fragilité du secteur) et être situé dans un environnement économique porteur ou déprimé (fragilité de l'environnement économique). Le secteur peut connaître une évolution positive ou négative au niveau du quartier maritime (pêche) ou de la région (aquaculture) mais connaître des évolutions et des perspectives plus locales différentes.

31 - DEPENDANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ZONES PAR RAPPORT A LA FILIERE PECHE

La **dépendance économique** se mesure à la production du secteur ou de la filière locale sur la production totale de la zone.

La **dépendance sociale** se mesure par le nombre d'emplois du secteur ou de la filière sur la population active de la zone.

311 - CHOIX DES INDICATEURS DE DEPENDANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ZONES

3111 - CHOIX DES INDICATEURS DE DEPENDANCE ECONOMIQUE DES ZONES OU DEPARTEMENTS

L'estimation de la dépendance économique de la zone d'emploi ou du département (en fonction de la disponibilité des informations) se fera à l'aide de deux indicateurs:

- (1a)
$$\frac{\text{Captures de pêche du département estimées en 89}}{\text{PIB du département en 89}}$$
- (1b)
$$\frac{\text{Production aquacole du département}}{\text{PIB du département en 89}}$$
- (2)
$$\frac{\text{Production totale de la filière}}{\text{PIB du département en 89}}$$
- (3a)
$$\frac{\text{Captures de pêche de la zone d'emploi en 90}}{\text{Captures de pêche en Méditerranée française en 90}}$$
- (3b)
$$\frac{\text{Production aquacole de la zone d'emploi en 90}}{\text{Production aquacole en Méditerranée française en 90}}$$

3112 - CHOIX DES INDICATEURS DE DEPENDANCE SOCIALE DES ZONES OU DEPARTEMENTS

L'estimation de la dépendance sociale de la zone d'emploi ou du département (en fonction de la disponibilité des informations) se fera à l'aide de deux indicateurs :

- (4a)
$$\frac{\text{Emploi du secteur pêche dans la zone d'emploi en 90}}{\text{Population active de la zone d'emploi en 90}}$$
- (4b)
$$\frac{\text{Emploi du secteur aquacole dans la zone d'emploi en 90}}{\text{Population active de la zone d'emploi en 90}}$$
- (5)
$$\frac{\text{Emploi des différents secteurs de la filière dans le département en 90}}{\text{Population active du département en 90}}$$

Les indicateurs (3a) et (3b) indiquent une **concentration géographique** du secteur productif ou de la filière en termes de production ou d'emploi et donc une dépendance très marquée pour certaines zones à l'évolution de ce secteur. Ils permettent d'utiliser l'information sur la production halieutique reconstituée au niveau de la zone, sans pour autant nécessiter un PIB par zone d'emploi.

Les autres indicateurs indiquent l'**importance** du secteur productif et de la filière en matière de production et d'emploi **dans les économies locales des zones.**

312 - EVALUATION DE LA DEPENDANCE DES ZONES

A - PRODUCTION HALIEUTIQUE ET PRODUCTION TOTALE DU DEPARTEMENT (indicateurs (1a) et (1b))

Ces indicateurs ne peuvent se mesurer qu'à l'échelle du département car la décontraction de la production tous secteurs confondus (PIB) n'existe pas à l'échelle de la zone d'emploi.

La production est ici exprimée en chiffre d'affaires. Ce ratio est possible à calculer parce qu'il ne prend en compte que la production du secteur productif. En effet, il est un ratio entre un chiffre d'affaires (qui comprend les consommations intermédiaires) et une valeur ajoutée (qui, par définition, ne les comprend pas). Il ne pourra pas être utilisé pour l'ensemble de la filière (somme de plusieurs productions) où il est plus rigoureux de travailler sur des valeurs ajoutées pour ne pas compter plusieurs fois les consommations intermédiaires.

Les apports de pêche ont été reconstitués par zones d'emploi pour 1989 selon la même méthodologie utilisée pour calculer les apports de 1990, ceci de façon à pouvoir les ramener au PIB de 1989. En matière de produits aquacoles, les estimations sont approximatives et nous les avons donc ramenés sans les actualiser au PIB.

Tableau XXIII: Poids des productions halieutiques dans les PIB départementaux en 1989

DEPARTEMENTS	PIB 1989 en M9F	Pêche en M3F	Pêche / PIB (Ind (1a))	Aqua.. en M3F	Aqua./PIB (Ind(1b))
Pyrénées Orientales	27,7	40512	0,15%	2100	0,08%
Aude	22,8	28153	0,12%	13630	0,06%
Hérault	71,4	228556	0,32%	137220	0,19%
Gard	48,8	40333	0,08%	970	0,002%
Bouches du Rhône	189,2	275125	0,15%	9370	0,005%
Var	65,8	53595	0,08%	3060	0,005%
Alpes Maritimes	99,8	13447	0,01%	7620	0,01%
Corse	18,8	32409	0,17%	30460	0,16%
TOTAL Méd. Littoral	544,3	712130	0,13%	204430	0,04%

Source: CEP et INSEE

La pêche représente environ 0,13% soit une part très faible de la production des départements littoraux méditerranéens. Les départements les plus dépendants de ce point de vue sont l'Hérault, et à un moindre degré les départements corses, les Bouches du Rhône, les Pyrénées Orientales et l'Aude. Le poids de la pêche est insignifiant pour les Alpes Maritimes.

En matière d'aquaculture, la dépendance économique est trois fois moins importante que celle de la pêche pour l'ensemble des départements. L'Hérault et la Corse sont les plus dépendants. Le Gard, les Bouches du Rhône et le Var, ont très peu développé les cultures marines. Le poids économique de la pêche et de l'aquaculture est le même en Corse. La dépendance économique totale pêche et aquaculture dépasse 0,5% pour l'Hérault.

B - PRODUCTION DE LA FILIERE ET PRODUCTION TOTALE DU DEPARTEMENT (indicateur (2))

Nous allons utiliser ici les productions en valeur ajoutée de façon à pouvoir les ajouter pour mesurer la dépendance économique des zones par rapport à l'ensemble de la filière précédemment identifiée.

Tableau XXIV: Filière pêche aquaculture dans les PIB départementaux en 1989 (VA en MF)

DEPARTEMENTS	Pêche	Aquaculture	Autres activités	Filière	Filière/PIB (Ind (2))
PYREN. ORIENTALES	24932	1428	26233	52593	0,19%
AUDE	17326	9268	50474	77068	0,34%
HERAULT	150516	94308	77267	322091	0,45%
GARD	26561	660	33553	60774	0,12%
BOUCHES DU RHONE	182558	6368	109023	297949	0,16%
VAR	33108	2081	27834	63023	0,10%
ALPES MARITIMES	8642	5182	16835	30659	0,03%
CORSE	24424	20717	7396	52537	0,28%
TOTAL MED. LITT.	468067	139012	348615	956694	0,18

Source: CEP et INSEE

La dépendance économique du département de l'Hérault, mesurée avec cet indicateur, est importante : la filière atteint presque 0,5% de la production locale. Elle est insignifiante dans les Alpes Maritimes. Elle est supérieure à la moyenne méditerranéenne pour les départements des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de Corse.

Si nous ramenons à présent les valeurs ajoutées du secteur pêche et de l'ensemble de la filière à un PIB non plus départemental mais à l'estimation du PIB littoral cette fois-ci, on obtient les dépendances économiques suivantes (ce tableau servira à élaborer le tableau sur la dépendance en fin de document selon un modèle rendant comparables les différentes régions européennes mais ne sera pas utilisé dans notre analyse).

Tableau XXV: Poids de la filière pêche aquaculture dans les PIB départementaux en 1989 (valeurs ajoutées en milliers de francs)

DEPARTEMENTS	Pêche	Aquaculture	Autres activités	Filière	Filière/PIB
PYREN. ORIENTALES	24932	1428	26233	52593	0,21%
AUDE	17326	9268	50474	77068	0,87%
HERAULT	150516	94308	77267	322091	0,46%
GARD	26561	660	33553	60774	0,22%
BOUCHES DU RHONE	182558	6368	109023	297949	0,20%
VAR	33108	2081	27834	63023	0,12%
ALPES MARITIMES	8642	5182	16835	30659	0,05%
CORSE	24424	20717	7396	52537	0,29%
TOTAL MED. LITT.	468067	139012	348615	956694	0,24%

Source: CEP et INSEE

La dépendance économique du département de l'Hérault, mesurée avec cet indicateur, est importante : la filière atteint presque 1% de la production locale. Elle est insignifiante dans les Alpes Maritimes. Elle est supérieure à la moyenne méditerranéenne pour les départements des Pyrénées Orientales, de l'Aude, du Gard et de Corse.

**C - PRODUCTION HALIEUTIQUE DE LA ZONE D'EMPLOI ET PRODUCTION
HALIEUTIQUE MEDITERRANEENNE
(indicateurs (3a) et (3b))**

Tableau XXVI: Poids de la production halieutique des zones dans la production halieutique méditerranéenne en 1990 (productions exprimées en chiffres d'affaires et milliers de francs)

ZONES D'EMPLOI	Pêche	%Médit. (Ind (3a))	Aquaculture	%Médit. (Ind (3b))
Céret	27964	4,1%	0	0%
Perpignan	8700	1,3%	2100	1,0%
Narbonne	25479	3,7%	13630	6,7%
Béziers	28645	4,2%	0	0%
Sète	182286	26,5%	136530	66,8%
Montpellier	10416	1,5%	688	0,3%
Nîmes	39061	5,7%	970	0,5%
Arles	15185	2,2%	200	0,1%
Fos sur Mer	104126	15,1%	9000	4,4%
Etang de Berre	97618	14,2%	110	0,1%
Marseille	44838	6,5%	60	<0,1%
Aubagne	6700	1,0%	0	0%
Toulon	41872	6,1%	1640	0,8%
Fréjus-Saint Raphaël	6816	1%	1420	0,7%
Nice	12709	1,9%	7620	3,7%
Bastia	20282	3,0%	0	0%
Ile Rousse	4741	0,7%	0	0%
Ghisonaccia	1317	0,2%	24770	12%
Ajaccio	5363	0,8%	0	0%
Porto Vecchio	3352	0,5%	5690	3%
Sartene Propriano	862	0,1%	0	0%
TOTAL	688334	100%	204430	100%

Source: CEP

Les zones d'emploi les plus dépendantes selon cet indicateur sont pour la pêche celles de Sète, de Fos sur Mer et de l'Etang de Berre, toutes trois appartenant aux deux départements très dépendants de l'Hérault et des Bouches du Rhône. Les zones de Nîmes, de Toulon et de Marseille sont aussi assez dépendantes, bien que les deux premières soient situées dans des départements moins dépendants.

En matière d'aquaculture, la dépendance est élevée pour Sète et à un bien moindre degré pour Narbonne, Fos sur Mer, Nice, Ghisonaccia et Porto Vecchio. Le secteur est inexistant à Céret, Béziers, Aubagne, Bastia, Ile Rousse, Ajaccio et Sartene Propriano.

**D - EMPLOIS DU SECTEUR PRODUCTIF ET POPULATION ACTIVE DE LA
ZONE D'EMPLOI
(indicateurs (4a) et (4b))**

Tableau XXVII: Part de la population du secteur productif dans l'emploi littoral des zones d'emplois en 1990

ZONES D'EMPLOI	Population active	Pêche	%/Actifs (Ind (4a))	Aqua.	%/Actifs (Ind (4b))
Céret	21293	253	1,19%	0	0
Perpignan	106114	68	0,06%	8	0,01%
Narbonne	46560	198	0,43%	150	0,32%
Béziers	94191	274	0,29%	18	0,02%
Sète	37061	777	2,10%	2760	7,45%
Montpellier	191390	79	0,04%	25	0,01%
Nîmes	140286	202	0,14%	10	0,01%
Arles	31855	52	0,16%	5	0,02%
Fos sur Mer	75501	284	0,38%	82	0,11%
Etang de Berre	54901	117	0,21%	4	0,01%
Marseille	378420	283	0,07%	3	0%
Aubagne	54411	66	0,12%	0	0
Toulon	207986	280	0,13%	21	0,01%
Fréjus-Saint Raphaël	58608	84	0,14%	6	0,01%
Nice	238885	142	moins de 0,1%	19	0,01%
Bastia	35618	102	0,29%	0	0
Calvi-Ile Rousse	6754	45	0,67%	6	0,09%
Ghisonaccia Aléria	5893	35	0,59%	70	1,19%
Ajaccio	35170	146	0,42%	8	0,02%
Porto Vecchio	7806	82	1,05%	4	0,05%
Sartene Propriano	3974	42	1,06%	0	0
TOTAL	1832677	3611	0,20%	3199	0,17%

Source : données INSEE

Les Pyrénées Orientales (zone d'emploi de Céret), l'Hérault (zones d'emploi de Béziers mais surtout celle de Sète), l'Aude mais surtout la Corse (toutes les zones d'emploi) sont les départements qui dépendent le plus de la pêche au niveau social : plus de 0,25% de la population active de ces départements sont des pêcheurs en 1990.

La dépendance sociale par rapport à l'aquaculture est importante dans la zone d'emploi de Sète.

L'importance économique de la pêche est faible pour les Pyrénées Orientales et l'Aude mais l'importance sociale de celle-ci est grande. Globalement, seulement 0,2% de la population active méditerranéenne française exerce la pêche comme activité principale ou secondaire et 0,17% l'aquaculture.

**E - EMPLOIS DE LA FILIERE ET POPULATION ACTIVE DU DEPARTEMENT
(indicateur (5))**

Tableau XXVIII: Poids de la filière pêche aquaculture dans la population active des départements en 1990

DEPARTEMENTS	Pêche + Aqua.	Comm.	Transf.	Autres	Filière	%/Pop Active (Ind (5))
Pyrénées Orientales	329	52	50	10	441	0,35
Aude	348	59	17	0	424	0,91
Hérault	3933	200	25	42	4200	1,3
Gard	212	82	34	5	333	0,24
Bouches du Rhône	896	242	114	25	1277	0,21
Var	391	50	49	28	518	0,19
Alpes Maritimes	161	12	30	12	215	0,06
Haute Corse	258	6	7	1	272	0,56
Corse du Sud	282	10	0	0	292	0,31
TOTAL	6810	713	326	123	7972	0,81

Source: CEP

On note la prépondérance du secteur productif dans le département de l'Hérault et une sous-représentation relative des autres activités amont et aval de la filière pêche et aquaculture. Les départements du Var et des Alpes Maritimes ont développé des activités annexes telles que les chantiers navals et la réparation des embarcations du fait que ces activités sont utiles aussi bien à la pêche qu'à la plaisance qui a une grande importance localement. Les activités non productives de la filière sont présentes de façon assez homogène dans les Bouches du Rhône, l'Aude et le Gard. Elles sont presque inexistantes en Corse du Sud, l'essentiel des entreprises se trouvant en Haute-Corse.

32 - FRAGILITE DU SECTEUR PRODUCTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DANS LES ZONES

Mesurer la dépendance des zones, telle que nous venons de la définir, n'est pas suffisant pour évaluer l'impact de l'évolution de la pêche ou de la filière entière sur le tissu économique et social local. Il convient aussi d'évaluer la fragilité de l'environnement économique dans lequel la filière s'insère, susceptible de mal absorber les variations éventuelles du secteur, et la fragilité du secteur pêche lui-même (paramètres d'évolution) qui peut avoir un effet à court terme sur le tissu local.

321 - CHOIX DES INDICATEURS DE SENSIBILITE DU SECTEUR PRODUCTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Nous allons mesurer la **fragilité du tissu économique** à l'aide essentiellement d'indicateurs d'évolution: niveau du chômage et évolution du nombre de chômeurs dans les zones d'emploi, évolution de la population active (qui peut traduire à la fois une diminution de la population totale ou un changement de la composition démographique de la population totale), variation de la production totale du département dans lequel se situe la zone.

La **fragilité du secteur de la pêche** sera ensuite évaluée à l'aide d'indicateurs d'évolution du nombre de marins et d'évolution des captures, enfin d'un ratio captures/marins (ce ratio doit être interprété avec prudence car il peut traduire à la fois la productivité du secteur et l'importance de la pêche comme activité secondaire et non principale d'une zone).

Les indicateurs de fragilité de l'environnement économique sont les suivants :

- (A) Le niveau du chômage en 1990 (par zone d'emploi),

(B) L'évolution du chômage entre 1982 et 1990 (par zone d'emploi),

(C) L'évolution de la population active entre 1982 et 1990 (par zone d'emploi),

(D) L'évolution du PIB départemental entre 1982 et 1989,

Les indicateurs de fragilité du secteur de la pêche sont les suivants :

(E) L'évolution de la population maritime entre 1987 et 1990 (par quartier),

(F) L'évolution de la production de 1981-83 à 1988-90 (par quartier),

(G) Le ratio captures/population maritime en 1990 (par département).

322 - EVALUATION DE LA SENSIBILITE DU SECTEUR ET DE SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

3221 - SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Tableau XXIX: Indicateurs servant à mesurer la fragilité de l'environnement économique

ZONES D'EMPLOI OU DEPARTEMENTS	EVOL CHO 90/82 Ind (B)	CHOMAGE 1990 Ind (A)	EVOL ACTIFS 90/82 Ind (C)	PIB ¹ 89/82 Ind (D)
Céret	+46,0%	16,4%	+9,9%	
Perpignan	+56,5%	17,5%	+13,3%	
->Pyrénées Orientales				+69,4%
Narbonne	+86,5%	19,3%	+16,9%	
->Aude				+66,2%
Béziers	+50,6%	17,7%	+9,2%	
Sète	+56,8%	18,2%	+22,7%	
Montpellier	+41,3%	14,8%	+23,5%	
->Hérault				+90,4%
Nîmes	+50,4%	15,4%	+20,3%	
->Gard				+89,1%
Arles	+28,2%	15,9%	+5,8%	
Fos sur Mer	+38,7%	16,6%	+11,6%	
Etang de Berre	+70,9%	16,4%	+29,7%	
Marseille	+23,9%	17,9%	-2,4%	
Aubagne	+55,8%	16,0%	+17,6%	
->Bouches du Rhône				+63,6%
Toulon	+44,9%	16,6%	+11,6%	
Fréjus-Saint Raphaël	+44,0%	14,0%	+25,8%	
->Var				+76,4%
Nice	+10,4%	11,6%	+10,2%	
->Alpes Maritimes				+88,4%
Bastia	-	15,8%	-	
Calvi-Ile Rousse	-	13,5%	-	
Ghisonaccia Aléria	-	16,8%	-	
Ajaccio	-	14,5%	-	
Porto Vecchio	-	14,3%	-	
Sartene Propriano	-	15,7%	-	
->Corse				+61,3%
TOTAL	-	15,9%	-	

Source : données INSEE

¹ Il s'agit du PIB du département entier alors que quand on parle du département en totalisant les données des zones d'emploi, il s'agit de la partie littorale des départements.

L'Hérault (Sète et Montpellier) et le Gard connaissent une forte augmentation de leurs populations actives sur la période et une augmentation importante de leurs PIB. Avec une hausse des actifs moindre (la plus faible de Méditerranée), les Alpes Maritimes atteignent une croissance du PIB toute aussi importante, peut-être due à une quasi-stagnation du chômage. L'évolution des actifs est favorable pour l'Aude mais une croissance importante du chômage sur la période empêche qu'elle se traduise par une bonne progression du PIB.

3222 - SENSIBILITE DU SECTEUR DE LA PECHE

Tableau XXX: Calcul d'indicateurs servant à mesurer la sensibilité du secteur de la pêche

QUART.	Pop.Mar. 87	Pop.Mar. 90	Variation 90/87 Ind (E)	Captures moy.81-83	Captures moy.88-90	Variation 88-90/81-83 Ind (F)	Départements	Captures/ Pop.Mar.90 Ind (G)
P Vendres	512	519	+1,4%	45056	68579	+52%	Pyr.-Orient.	114
Sète	1819	1332	-37%	170607	278062	+63%	Aude	129
							Hérault	196
							Gard	193
Martigues	810	453	-44%	101678	221439	+118%	Bouches Rhône	335
Marseille	327	349	+6,3%	72396	52412	-28%		...
Toulon	405	364	-10,1%	9576	13687	+4,3%	Var	580
Nice	210	142	-32,4%	35392	49648	+40%	Alpes Marit.	90
Bastia	166	182	+9,6%	22239	10660	-52%	Hte Corse	145
Ajaccio	190	270	+42,1%	28169	25239	-10%	Corse Sud	35
TOTAL	4439	3611	-23%	514458	719725	+40%		191

Source: CEP

On peut constater paradoxalement deux cas de figures: les zones qui ont connu une augmentation de leur population maritime et une baisse de leur production, les zones dans la situation inverse. Seul le quartier de Port-Vendres voit les deux variables augmenter.

Martigues a connu une évolution fortement marquée à la baisse pour son nombre de marins à moyen terme et une augmentation très importante des captures depuis le début des années 80. Ceci peut expliquer le ratio des Bouches du Rhône (Captures/Marins) élevé et on peut supposer une amélioration de celui-ci sur la période. Les quartiers de Marseille, Ajaccio et Bastia, malgré une légère augmentation de leurs marins (plus importante pour Bastia) connaissent une diminution de leur production sur la période. La situation de Nice, Sète et Toulon est inverse mais dans des proportions moindres que Martigues: diminution de la population maritime et augmentation des captures.

Le ratio Captures/Marins est élevé dans les Bouches du Rhône et dans le Var (prix de vente moyen du poisson plus élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en Languedoc-Roussillon) mais pas dans les Alpes Maritimes (la proportion de pêcheurs embarqués moins de 3 mois ou moins de 6 mois est pourtant moins élevée à Nice que dans l'ensemble de la Méditerranée). On peut en déduire une productivité assez faible de la pêche à Nice. Ce ratio est également bas pour la Corse du Sud (mais ici, la proportion des pêcheurs embarqués moins de 6 mois par an est de 50%).

Tableau XXI INDICATEURS	DEPENDANCE ECO. ET SOCIALE DES ZONES								SENSIBILITE / FRAGILITE DES ZONES						
	1a	1b	2	3	3	4a	4b	5	A	B	C	D	E	F	G
	Captures 89		Prod. Tot.	Prod. 90/		Marins 90		Empl. Filière 90	Chômage	Chômage	Actifs	PIB	Marins	Captures	Captures/
	/PIB 89		Filière	Prod. Méd. 90		/Actifs 90		/Actifs Dép. 90	90	90/82	90/82	89/82	90/87	88-90/81-83	marins 90
Pêche	Aqua.	/PIB 89	Pêche	Aqua.	Pêche	Aqua.	Pêche								
A-PYR. ORIENT.	**	**	**					**				**	* (1)	*** (1)	**
1-Céret				**	0	***	0		**	**	*				
2-Perpignan				*	*	*	*		***	***	**				
B-AUDE	**	**	***					***				**	* (1)	*** (1)	**
3-Narbonne				*	**	**	***		***	***	**				
C-HERAULT	***	***	***					***				***	* (1)	*** (1)	**
4-Béziers				**	0	**	**		***	***	*				
5-Sète				***	***	***	***		***	***	***				
6-Montpellier				*	*	*	*		*	**	***				
D-GARD	*	*	**					*				***	* (1)	*** (1)	**
7-Nîmes				**	*	**	*		**	***	***				
E-B. DU RHONE	**	*	**					*				*			***
8-Arles				*	*	**	**		**	**	*		* (2)	*** (2)	
9-Fos/Mer				***	**	**	***		**	**	**				
10-E. de Berre				***	*	**	*		**	***	***				
11-Marseille				**	*	*	*		***	*	∅		** (2)	(2)	
12-Aubagne				*	0	**	0		**	***	**				
F-VAR	*	*	*					*				**	*	**	***
13-Toulon				**	*	*	*		**	**	**				
14-Fréjus				*	*	*	*		*	**	***				
G-ALPES MAR.	*	**	*					*				***	*	**	*
15-Nice				*	**	*	*		*	*	**				
CORSE	***	***	**									*			
H-HAUTE CORSE								***					**	*	**
16-Bastia				*	0	**	0		**	nd	nd				
17-Calvi Ile Rousse				*	0	***	***		*	nd	nd				
18-Ghisonaccia A				*	**	***	***		**	nd	nd				
I-CORSE DU SUD								**					***	*	*
19-Ajaccio				*	0	**	**		*	nd	nd				
20-Porto Vecchio				*	**	***	**		*	nd	nd				
21-Sartene Prop.				*	0	***	0		**	nd	nd				
	***>0,16%	***>0,1%	***>0,3%	***>10%	***>50%	***>0,5%	***>0,05%	***>0,5%	***>17%	***>50%	***>20%	***>80%	***>10%	***>50%	***>300T/H
	*<0,10%	*<0,01%	*<0,4%	*<4%	*<2%	*<0,1%	*<0,02%	*<0,3%	*<15%	*<30%	*<10%	*<65%	*<0%	*<0%	*<100T/H
(1) Le calcul porte sur l'ensemble des quartiers de Port-Vendres et Sète et non sur les départements.															
(2) La distinction des quartiers à l'intérieur du département des Bouches du Rhône est possible.															
Source: CEP															

33 - DIAGNOSTIC ECONOMIQUE ET SOCIAL PAR ZONE D'EMPLOI

(caractérisation des zones cibles susceptibles de perdre des emplois)

Tableau XXXII: Tableau synthétique de la dépendance et de la sensibilité des zones

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
DEPENDANCE LOCALE																					
ECONOMIQUE = Production/PIB																					
Pêche (département)	=	=	=	+	+	+	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Filière (département)	=	=	+	+	+	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
SOCIALE = Emplois/population active																					
Pêche (zone d'emploi)	+	-	=	=	+	-	=	=	=	=	-	=	-	-	-	-	=	+	+	=	+
Filière (département)	=	=	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	-	=
POIDS ECONOMIQUE ZONE/MEDIT.																					
Captures pêche	=	-	+	=	=	-	=	-	+	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
SENSIBILITE DE LA ZONE																					
Importance du chômage	=	+	+	+	+	-	=	=	=	=	+	=	-	-	-	=	-	=	-	-	=
Evolution du chômage	=	+	+	+	+	=	+	=	=	=	+	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Evolution de la population active	-	=	=	-	+	+	+	-	=	+	-	=	=	+	=	=	=	=	=	=	=
Evolution du PIB (département)	=	=	=	-	=	-	-	+	+	+	+	+	=	=	=	=	=	=	=	=	=
SENSIBILITE DU SECTEUR																					
Evolution population maritime (quartier)	=	=	=	-	-	-	-	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	+	+	+
Evolut. production halieutique (quartier)	+	=	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Niveau de productivité/pêcheur (départ.)	=	=	=	=	=	=	=	+	+	+	+	+	+	+	+	+	=	=	=	=	=

CEP

A Céret - B Perpignan - C Narbonne - D Béziers - E Sète - F Montpellier - G Nîmes - H Arles - I Fos sur Mer - J Etang de Berre - K Marseille - L Aubagne - M Toulon - N Fréjus - O Nice - P Bastia - Q Ile Rousse - R Ghisonaccia - S Ajaccio - T Sartène-U-Porto Vecchio.

+ Forte / = Moyenne / - Faible

4 - LES EFFETS DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DES PECHEES EN MEDITERRANEE FRANCAISE

L'objet de cette partie est de dresser un bilan des principales mesures de la politique commune des pêches en Méditerranée française. Nous examinerons ici quelques résultats du principal volet concernant la Méditerranée française c'est à dire la politique des structures, et suivront plus succinctement quelques résultats concernant les effets de la politique des marchés en Méditerranée.

41 - LES SUBVENTIONS A LA FLOTTE DE PECHE OCTROYEES PAR LA C.E.E.

Entre 1984 et 1985 la CEE a subventionné la flotte de pêche méditerranéenne (construction et modernisation) pour une somme totale de 20,6 millions de francs correspondant à 86 dossiers soit 55 en Languedoc-Roussillon et 28 en région Provence Alpes Côte d'Azur.

A Sète, la Communauté subventionne uniquement des bateaux de type chalutier ou thonier, ayant en général une puissance supérieure à 300 kW et une longueur supérieure à 16 mètres ou même plus souvent supérieure à 20 mètres. A Port-Vendres, les bateaux subventionnés ont une longueur légèrement inférieure (moyenne: 18,2 mètres). Les navires subventionnés ont des types plus variés: on y trouve, en plus des chalutiers et des thoniers, des lamparos et même un petit métier. A Marseille, la taille et la puissance des bateaux sont très disparates d'un dossier à l'autre; la Communauté a subventionné un assez grand nombre de bateaux d'une longueur aux alentours de 10 mètres. A Martigues, exceptés 3 dossiers, tous les bateaux subventionnés ont une longueur inférieure à 20 mètres. Ce sont essentiellement des chalutiers. Pour les autres quartiers (Nice, Toulon et les quartiers corses), le nombre de dossiers subventionnés de 1984 à 1991 n'excède jamais 3; ce sont des bateaux aux caractéristiques variées de longueurs différentes.

Globalement et sans distinguer le type d'investissement, le nombre de dossiers subventionnés par la CEE a tendance à augmenter: il était de 5 en 1984; il est passé à 19 en 1990 et a donc été pratiquement multiplié par 4. Le montant des subventions a suivi une évolution assez irrégulière, variant de 2,2 à environ 4,6 millions de francs par an. Jusqu'en 1988, les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur se partageaient assez équitablement le nombre de subventions versées. A partir de 1988, la région Languedoc-Roussillon est nettement plus subventionnée que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au niveau global entre 84 et 90, la CEE a, à peu près, distribué autant de subventions à la construction qu'à la modernisation. Cependant, si on fait une distinction par région, on remarque qu'elle a davantage subventionné les aides à la construction en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Inversement, elle a davantage subventionné les aides à la modernisation en Languedoc-Roussillon. Rappelons que la moyenne d'âge de la flotte du Languedoc-Roussillon est moins élevée que celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le quartier le plus doté au niveau des subventions est de loin le quartier de Sète avec 31% des aides à la construction et 66% des aides à la modernisation distribuées, suivi du quartier de Martigues avec respectivement 31% des aides.

42 - LE SUIVI DU P.O.P. EN MEDITERRANEE

Tableau XXXIII: Objectifs du POP et situation de la flotte en activité en Méditerranée

Longueur	Flotte en activité	Objectifs du POP	Situation	Objectifs du POP
	au 31.12.87	au 31.12.89	au 31.12.89	au 31.12.91
Moins de 12m	124892	106347	119607	99640
De 12 à 16m	20196	18605	17192	17999
De 16 à 25m	56551	56990	56652	57069
Total	201639	181942	193451	174709

Source: CAAM

Tableau XXXIV: Objectifs du POP pour la région Languedoc-Roussillon

	Flotte en activité en kW		Objectifs	
	Au 31.12.87	Au 31.12.89	Au 31.12.89	Au 31.12.91
Moins de 12 m	50936	50841	38905	36451
De 12 à 16 m	10567	9182	9369	9064
De 16 à 25 m	36592	38609	36577	36628
Total	98095	98632	84851	82143

Source DIRAM

Tableau XXXV: Objectifs du POP pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

	Flotte en activité en kW		Objectifs	
	Au 31.12.87	Au 31.12.89	Au 31.12.89	Au 31.12.91
Moins de 12 m	57785	54113	52181	48890
De 12 à 16 m	6873	5482	6741	6522
De 16 à 25 m	16441	16060	16816	16839
Total	81099	75655	75738	72251

Source: DIRAM

Tableau XXXVI: Objectifs du POP pour la région Corse

	Flotte en activité en kW		Objectifs	
	Au 31.12.87	Au 31.12.89	Au 31.12.89	Au 31.12.91
Moins de 12 m	16171	14653	15261	14222
De 12 à 16 m	2756	2528	2495	2413
De 16 à 25 m	3518	1983	3597	3602
Total	22445	19164	21353	20314

Source: DIRAM

43 - LA POLITIQUE DES MARCHES

-> Exemples d'effets des mesures de réglementations C.E.E. dans le domaine de la commercialisation et de la transformation des sardines en Méditerranée française:

- En 1980/81, du fait du rôle des O.P. dans ce système de prix de soutien, adhésion de nouveaux chalutiers aux O.P. en périodes de difficiles campagnes de commercialisation:

* 1980: adhésion de 23 chalutiers à l'O.P. SATHOAN et retrait, pour la première fois depuis 77, de ± 800 tonnes de sardines (de août à octobre) contre ± 700 tonnes de sardines vendues dans l'année sur marché par SATHOAN.

* 1981: adhésion de 7 à 15 chalutiers à l'O.P. SATHOAN et retrait, de ± 2400 ton. de sardines contre ± 1500 tonnes de sardines vendues dans l'année sur marché par SATHOAN.

- En 81, en conséquence (possible) de cette augmentation des retraits et de la mise en place des "primes de report", la SATHOAN présente un projet de "complexe frigorifique" avec "tunnel de congélation" traitant ± 120 t/j et entrepôts de stockage de ± 3000 t. de capacité.

- En 1983/84, des diminutions des retraits SATHOAN (de ± 300 à 500 t.) peuvent peut-être être imputables au nouveau règlement de (CEE) n°3796/81 à moins que ce ne soit à de meilleurs contrats passés avec conserveries ou à la faible baisse de la pêche sardinière des thoniers.

-> Exemples d'effets du Règlement n°3117/85:

Les conserveries, du fait de la concurrence marocaine, maintiennent à un bas niveau les prix, payés aux pêcheurs de sardines. De ce fait, il semblerait qu'elles recherchent préférentiellement la sardine de taille 3 de Méditerranée.

Cependant, les tonnages vendus aux conserveries (par les O.P.) n'ont jamais atteint le quota de 8000 t/an. et marquent au contraire une diminution (86: ± 7700 t.; 89: ± 4500 t.). Ce fait conforte la Commission CEE (DG XIV) qui estime que les productions sardinières communautaires seules ne sont pas de nature à assurer correctement l'approvisionnement de la CEE et qu'il faut encourager les importations de conserves de sardines marocaines.

Cette mesure semble avoir eu un effet de glissement de la destination de la production sardinière de Méditerranée de la conserverie vers le marché du "frais" (89: $\pm 55\%$ commercialisé en frais; 90: $\pm 75\%$) à cause de la stagnation des prix à la conserve et par précaution avec l'approche de cette échéance de 1995.

Elle doit aussi avoir influencé la mise en place d'aides régionales à la recherche de nouveaux marchés "en frais" telles les actions "Méridis" du Languedoc-Roussillon ou "Sardines Fraîche, nouvelle Vague" en Provence-Alpes-Côte d'Azur. "Méridis" affiche pour finalité: "Définir des débouchés de reconversion pour les 8000 t. de sardines pêchées en Méditerranée française actuellement écoulées vers la conserverie."

-> D'autre part, d'autres textes CEE influent sur le marché du Poisson Bleu:

*Texte: Règlement (CEE) n° 3722/85 du 20/12/85 sur

Objet: Aides financières pour des actions de recherche de nouveaux produits à base de sardines, de promotion... à concurrence max. de 50% des dépenses (si Etat: au moins 5% et organisme bénéficiaire: au moins 10%).

Effets: Influence de ce Règlement CEE sur la mise en route des actions "Méridis" du Languedoc-Roussillon ou "Sardines Fraîche, Nouvelle Vague" en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*Texte: Conseil des C.E.E. du 19/10/88 (sur droits de douane)

Effets: Augmentations d'importations de conserves de sardines portugaises en France: de 1659 t. en 1988 à 7495 t. en 1989.

*Textes: Rapport sardine de la Commission CEE du 7/8/87 (Conseil CEE. du 28/ 2 88 sur les accords de pêche avec le Maroc avec clause sur conserves de sardines)

Objet: Accord avec le Maroc sur autorisation d'importation à droit nul d'un quota de 17500 tonnes de conserves de sardines marocaines.

Effets: Augmentations d'importations de conserves de sardines marocaines en France: de 5400 t. en 1988 à 7500 t. en 1989.

5 - EXAMEN DES AUTRES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DANS LES REGIONS CONCERNEES

Hors Politique Communautaire des Pêches, la CEE mène des actions dans les régions étudiées :

- soit au sein de programmes de développement dont certaines mesures concernent directement le secteur de la pêche et de l'aquaculture: c'est le cas des **Programmes Intégrés Méditerranéens**,

- soit au sein de programmes dont certains volets visent à aider le **développement régional** ou à **reconvertir** des populations cibles susceptibles de perdre leur emploi (cas de certains programmes faisant partie de la Réforme des Fonds Structurels ou antérieurs).

51 - DES PROGRAMMES HORS POLITIQUE DES PECHES MAIS CONCERNANT LE SECTEUR HALIEUTIQUE : LES PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS

Le lancement des Programmes Intégrés Méditerranéens, qui visent à aider la modernisation de l'économie de régions méditerranéennes dans plusieurs secteurs dont la pêche, date de 1986.

Dans le cadre des PIM, trois des quatre programmes régionaux adoptés concernent les régions qui nous intéressent : Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Les PIM en Languedoc-Roussillon

Les principales mesures concernent le port de pêche de Sète-Frontignan, la création d'une base conchylicole et la construction de barges pour l'élevage en mer ouverte au large de Frontignan, la construction d'unités de transformation des produits de la mer à Frontignan, la création d'une deuxième zone conchylicole et d'une deuxième base conchylicole sur l'étang de Salses-Leucate.

Les deux mesures concernant les filières de moules en mer ouverte ont bien fonctionné. La totalité des crédits ont été engagés ou le seront d'ici 1994. Les bénéficiaires de cette mesure ont été des conchyliculteurs de l'étang de Thau. Les mesures d'extension à Salses-Leucate n'ont pu être appliquées faute de promoteurs. Elles ont été abandonnées lors des derniers comités de suivi (1992) pour être redéployées sur l'étang de Thau (souci des professionnels : mise aux normes sanitaires européennes). On peut déplorer l'insuccès à Salses-Leucate de telles mesures dont l'objectif était la reconversion de pêcheurs (de lamparos surtout). Les causes d'échec étaient un sur-coût du projet élevant la participation des promoteurs, malgré les aides accordées, au dessus de leur capacité financière d'investissement. La mesure relative à la transformation de produits de la mer n'a pas beaucoup été utilisée malgré le dépôt de projets d'unités (moitié des crédits accordés). Ceux-ci devraient bénéficier d'un effet de synergie avec la pépinière d'entreprises. Le projet criée à Sète-Frontignan semble ne pas devoir aboutir du fait du peu d'adhésion des professionnels, inquiets par rapport à la réglementation européenne (crainte d'investir). Au total, on peut conclure que les mesures qui ont le mieux marché sont celles liées à la conchyliculture, celles qui ont le moins fonctionné concernent la conchyliculture à Salses-Leucate ainsi que la criée du nouveau port de pêche de Sète-Frontignan.

Les PIM en région Provence Alpes Côte d'Azur et en Corse

Les mesures concernent la flotte de pêche (faible efficacité de cette mesure à cause du POP), les cultures marines (la politique européenne des structures ainsi que cette mesure ont aidé efficacement le secteur dans la région), la commercialisation et la promotion des produits de la mer.

Les PIM en Corse ont financé et aidé des investissements à terre, des investissements hydrauliques dans les graus des étangs salés de la côte orientale, des équipements et du matériel d'exploitation pour l'aquaculture, certains ports de pêche et des stages de formation en conchyliculture et aquaculture.

Tableau XXXVII: Coût total des PIM en millions d'ECU (MECU)

Mesures	Coût	Participation CEE
LANGUEDOC-ROUSSILLON		
1-Port de pêche	8,6	4,3
2-Unités de transformation	4,9	2,4
3-Base conchylicole mer ouverte	2,1	0,9
4-Barges conchylicoles mer ouverte	5,7	2
5 et 6-Zone et base conchylicole Salses	2,4	0,8
TOTAL	23,7	10,4
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR		
1-Flotte de pêche	4,8	1,4
2-Cultures marines	5,9	2,1
3-Commercialisation produits mer	4	1,8
4-Promotion produits mer	0,3	0,2
TOTAL	15	5,5
CORSE		
1-Investissements à terre	0,2	0,07
2-Investissements hydrauliques	1,46	0,73
3-Aquaculture (équip., matériel d'exploitat°)	2,04	0,71
4-Ports de pêche	1,74	0,87
5-Formation	0,08	0,04
TOTAL	5,5	2,4

Source : CEP à partir de documents PIM/CEE

52 - LES PROGRAMMES ISSUS DE LA REFORME DES FONDS STRUCTURELS ET LA ZONE CONCERNEE

La réforme des Fonds structurels, qui vise à renforcer la cohérence de l'action structurelle communautaire, date de janvier 1989.

L'objectif 1 de la réforme des Fonds structurels (développement et ajustement structurel des régions en retard de développement) concerne pleinement la Corse. A ce titre, cette région est éligible pour les programmes suivants : ENVIREG (pour sa zone côtière, améliorer l'environnement et le développement économique), STRIDE (renforcer la capacité d'innovation et de développement technologique), PRISMA (améliorer les infrastructures et les services aux entreprises), TELEMATIQUE (promouvoir l'utilisation des services avancés de télécommunications), LEADER (mettre en place des solutions innovatrices ayant valeur exemplaire pour l'ensemble des zones rurales, en soutenant les initiatives intégrées présentées par des communautés rurales).

L'objectif 2 de la réforme des Fonds structurels (appui aux régions sinistrées par le déclin industriel) concerne partiellement la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est donc éligible pour certains volets des programmes liés à cet objectif comme ENVIREG ou STRIDE.

Le programme RECHAR (aider la reconversion économique et sociale des zones charbonnières de la Communauté - création d'activités économiques nouvelles) concerne la zone d'emploi d'Alès (Languedoc-Roussillon).

Le programme INTERREG (aider la coopération entre régions situées de part et d'autre des frontières nationales) concerne certaines zones des Pyrénées Orientales (Languedoc-Roussillon) et des Alpes-Maritimes (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les programmes suivants concernent toute la communauté donc les 3 régions méditerranéennes: EUROFORM (développer, par des actions transnationales, de nouvelles qualifications, compétences et opportunités d'emploi, pour la promotion de leur convergence communautaire), NOW (par des actions transnationales, faire bénéficier les femmes des effets positifs attendus de la croissance économique et du développement technologique) et HORIZON (favoriser l'intégration économique, professionnelle et sociale des personnes handicapées et de certains groupes défavorisés).

53 - DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE RECONVERSION DEJA MENES DANS D'AUTRES SECTEURS QUE LA PECHE

531 - LE PROGRAMME RENAVAL EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (1990-1993)

- Contenu : programme communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- Calendrier initial : le règlement instituant le programme date de juillet 88 - ce programme doit s'achever le 31 décembre 93.
- Zone éligible concernée : zones d'emploi de Marseille, Aubagne-La-Ciotat et Toulon-La Seyne, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Financement prévu : le montant du concours du FEDER pour les 3 zones s'élevait à 200M6F.
- Cohérence : le programme doit être exécuté en cohérence avec la réforme des Fonds structurels qui a été arrêtée après le lancement de RENAVAL.

532 - LE PROGRAMME RECHAR EN LANGUEDOC-ROUSSILLON (à partir de juillet 1991)

- Contenu : renforcer l'appui communautaire à la reconversion économique et sociale des zones charbonnières de la Communauté, notamment par la création d'activités économiques nouvelles.
- Mesures éligibles : restauration de l'environnement, rénovation et modernisation des infrastructures sociales dans les villages miniers, création de nouvelles activités économiques (notamment PME), promotion du tourisme et formation professionnelle.
- Mesures sociales complémentaires de la CECA : formation professionnelle classique, programmes de préformation de base en vue de la réinsertion des personnels les moins qualifiés, aide de transition à un nouvel emploi, mises en préretraite.
- Calendrier initial : programmes opérationnels présentés en juillet 90.
- Zone éligible concernée : zone d'emploi d'Alès dans le Gard en Languedoc-Roussillon.
- Financement prévu : sur un coût total de 3,457MECU, aide européenne : 1,5MECU ou à peu près 10,5M6F (43,5%) répartis à 80% FEDER et 20% FSE.

Ces programmes de reconversion sont trop récents pour que l'on puisse tenter une évaluation de leur efficacité (RENAVAL en Provence-Alpes-Côte d'Azur ne se terminera qu'en 1993 et RECHAR en Languedoc-Roussillon n'a commencé que fin 91). Ils ont généralement rencontré des problèmes de retard de démarrage, ce qui ne laisse pas présager de la qualité de leurs résultats. Les modalités d'application des mesures qu'ils contiennent peuvent inspirer les mesures d'accompagnement à mettre en place dans le secteur de la pêche.

6 - EXAMEN DES POSSIBILITES DE TRANSFERTS SECTORIELS ET IDENTIFICATION DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

61 - ACTIFS A RECONVERTIR

Les effets en termes de répercussion de baisse de l'emploi, et donc de nécessité de transfert de main d'oeuvre vers d'autres activités, semblent être faibles en dehors du secteur productif de la pêche. En effet, en ce qui concerne les activités dépendantes de la pêche, nous avons déjà vu que l'impact du secteur pêche sur les activités amont et aval n'était pas très important en Méditerranée malgré les difficultés rencontrées pour les quantifier.

Le secteur le plus dépendant est celui de la commercialisation des produits de la mer mais il paraît pouvoir s'adapter à une diminution des apports locaux par un approvisionnement plus éloigné en Méditerranée ou bien sur les autres façades maritimes françaises ou encore à l'étranger (cas des mareyeurs du Var qui ne commercialisent plus qu'environ 7% de leur chiffre d'affaires en poissons et environ 10% de leur chiffre d'affaires en coquillages avec de la marchandise locale). Il semblerait que ce marché soit plus structuré par la demande que par l'offre (aussi bien pour la vente en gros que pour la vente au détail). Le tourisme aurait à ce niveau plus d'impact sur le secteur de la commercialisation que la pêche elle-même (l'écart entre le nombre de mareyeurs est inférieur à l'écart entre le nombre de pêcheurs si on compare des départements comme l'Hérault et les Alpes Maritimes par exemple).

Le secteur de la transformation des produits de la mer se limite sur la façade méditerranéenne à quelques entreprises artisanales qui souvent ne travaillent pas que le poisson ou qui, parfois, travaillent avec du produit importé. La contrainte au développement de ce secteur n'est pas tant l'approvisionnement en quantité qu'en qualité ou des différentiels de coût de main d'oeuvre avec des pays plus compétitifs que la France. De plus, alors que le nombre de pêcheurs régresse depuis quelques années, on assiste depuis peu à un renouveau du secteur de la transformation qui déclinait lui aussi et à l'existence de projets d'investissement aidés.

Le secteur des chantiers navals pourrait lui être concerné plus directement par une contraction de l'activité de pêche mais plusieurs entreprises semblent avoir trouvé une solution en orientant leur production d'embarcations pour la pêche professionnelle vers la plaisance. L'adaptation des chantiers à une diminution des commandes pour la pêche se fera plus facilement si elle est progressive. Mais il semble évident à terme que la capacité d'absorption du secteur par la diversification des produits a ses limites.

62 - PROPOSITIONS DE RECONVERSION

L'objectif de cette partie est de mettre en évidence les activités présentant un intérêt par rapport à une problématique de reconversion éventuelle des pêcheurs à moyen terme.

La méthode utilisée est le repérage dans chacune des zones ou bassins d'emplois :

- Des activités occupant une part importante de la population active, ce sont des **activités "employeuses"**.
- Des **activités créatrices d'emplois**, c'est à dire des activités qui ont le plus contribué à la création d'emplois dans la zone au cours des dernières années.
- Enfin, des **activités dynamiques**, c'est à dire dont les variations à la hausse du nombre d'emplois au cours des dernières années, ont été les plus importantes. Elles n'ont pas nécessairement créé beaucoup d'emplois dans la zone mais ont vu leurs propres effectifs augmenter rapidement.

L'ensemble de ces activités peuvent être considérées comme des **secteurs d'accueil potentiels** envers des actifs de secteurs que l'on souhaite reconvertir. Elles peuvent être des **activités alternatives** dans certaines conditions pour les pêcheurs de Méditerranée.

Nous aurions pu utiliser un meilleur indicateur que l'évolution de l'emploi pour mesurer le dynamisme économique d'une activité dans une zone : l'investissement. Cependant, le but de notre approche étant d'identifier des activités alternatives pour les pêcheurs, et ne pouvant distinguer l'investissement humain de l'investissement matériel, nous avons préféré utiliser l'**indicateur emploi**.

Les zones et bassins d'emploi situés aux deux extrémités de la région méditerranéenne ont une **importante population tertiaire** (plus de 70% pour Céret, Perpignan, Narbonne, Sète, Montpellier, Toulon, Nice).

Les activités, qui comptent le plus d'emplois et qui en créent le plus (entre 87-88 et 1991), sont, avec des variantes selon les zones ou bassins : **le bâtiment génie civil et agricole, les services marchands** (aux particuliers et aux entreprises) **et non marchands, le commerce** généralement de détail mais parfois de gros aussi, **l'hôtellerie restauration et les études conseils prestations et services**.

Dans une moindre mesure, on trouve également la transformation des métaux et des matières plastiques, la parachimie et industrie pharmaceutique, la construction mécanique, électrique et électronique, l'automobile parfois, le textile et l'habillement, l'imprimerie, les transports, la location immobilière et le bois ameublement.

Ce sont auprès de ces secteurs d'accueil potentiels, qu'il faudrait essayer d'élaborer des actions de reconversion des pêcheurs.

63 - DIFFICULTES DE RECONVERSION

L'inventaire des secteurs ou activités pouvant constituer des solutions alternatives d'emploi pour les pêcheurs vient d'être fait de façon exhaustive sans tenir compte des spécificités de la population à reconvertir et donc des possibilités de l'orienter vers certaines activités plutôt que vers d'autres.

Dans l'optique du transfert d'une partie de la population des pêcheurs vers d'autres activités économiques, il faut tenir compte des **caractéristiques fondamentales** suivantes qui sont autant de contraintes:

- la **spécificité** du métier de la pêche : activité de prélèvement sur les ressources naturelles (cueillette), irrégularité des sorties en mer, travail à l'extérieur, indépendance du pêcheur , notion de liberté ...
- l'**hérédité** de la profession : beaucoup de pêcheurs le sont de père en fils et n'ont jamais exercé d'autres professions,
- le faible niveau de **qualification** des pêcheurs pouvant aller jusqu'à l'analphabétisme pour certains d'entre eux,
- l'**âge** moyen élevé de la profession,
- le fait qu'une grande partie des pêcheurs soient déjà **pluriactifs** (la pêche se conciliant bien à d'autres activités).
- Le niveau **d'endettement** de certains actifs (chalutiers, thoniers) et la nécessité de rembourser rapidement les emprunts.

Une enquête auprès des pêcheurs aux petits métiers dans le Languedoc-Roussillon¹ (soit auprès de 12% de l'ensemble des pêcheurs de Méditerranée tous types de pêche confondus) montre que 70% des pêcheurs n'ont aucune formation spécifique (au plus le Certificat d'Etudes): 43,9% n'ont aucune formation, 26,7% ont le Certificat d'Etudes, 10,7% ont un CAP, 8,5% ont le Brevet, 7,5% ont le Baccalauréat et 2,7% ont un autre diplôme.

La même enquête révèle que l'âge moyen des pêcheurs est de 42 ans, la population interrogée s'étalant de 22 à 69 ans. Dans le Languedoc-Roussillon, 15,5% des pêcheurs sont retraités.

39% ont déclaré pratiquer une autre activité complémentaire à la pêche. Pour 14% des pêcheurs de la région, cette activité les occupe moins de 25% de leur temps de travail; pour 10%, elle occupe de 25 à 50% de leur temps; pour 6% plus de 50% du temps de travail; pour 7% entre 50 et 75% et 1% des pêcheurs interrogés disent passer plus de 75% de leur temps de travail à cette autre activité.

Parmi les pêcheurs exerçant une autre activité, 50,7% font de la conchyliculture en étang, 6,9% de la promenade en mer, 6,9% pêchent aux appâts ou vers, 6,9% travaillent la vigne, 5,5% font de la conchyliculture en mer, 4,1% tiennent aussi une poissonnerie. 11% des pêcheurs n'ont pas précisé leur autre profession et 8,2% des enquêtés ont plusieurs autres activités.

Un tiers (35%) seulement des 187 pêcheurs enquêtés avaient une profession avant leur première inscription maritime. On note une diversité assez importante parmi les professions exercées : 9 pêcheurs étaient dans la mécanique-électronique, 8 dans le bâtiment, 7 dans l'agriculture, 5 dans une administration (PTT, SNCF, EDF), 4 dans la restauration, 4 artisans (chaudronnier, typographe, serrurier), 4 dans la menuiserie, 3 dans les transports, 3 dans le commerce, 3 étaient ostréiculteurs ou pisciculteurs, 3 ouvriers ou employés, 2 faisaient du dessin industriel, 2 étaient militaires, 1 travaillait dans le secteur de la santé et 7 n'ont pas répondu à la question.

Du fait des contraintes soulevées plus haut, le transfert du capital humain du secteur de la pêche vers d'autres activités paraît une tâche difficile. Si elle est jugée nécessaire, elle doit être accompagnée de mesures d'aides ciblées de la part des autorités gérant le secteur.

La reconversion vers une autre activité n'est généralement pas une solution envisagée par les actifs du secteur confrontés à des difficultés de fonctionnement (problèmes de rentabilité ou de trésorerie, de concurrence avec d'autres types de pêche pour les lieux de pêche ou avec d'autres activités, de pollution...). L'enquête auprès des pêcheurs aux petits métiers révèle que 68% des patrons n'ont jamais envisagé la possibilité d'une reconversion.

Les premières mesures d'incitation à la sortie de la profession n'ont pas été probantes : le plan Mellick n'a pas beaucoup diminué l'effort de pêche du fait que les pêcheurs qui ont bénéficié des primes ne pêchaient presque plus ou continuent à pêcher avec une embarcation de moins. Les mesures sociales accompagnant le Plan Pêche ont été très peu utilisées en Méditerranée du fait du faible nombre de matelots.

La sortie trop hâtive de pêcheurs du secteur peut porter préjudice à l'ensemble de la profession car il peut être difficile à moyen ou long terme (après amélioration de la situation des stocks halieutiques) de recruter des actifs (toujours à cause des spécificités du métier qui font qu'un pêcheur a du mal à se recycler dans une autre activité et qu'un individu désirant devenir pêcheur rencontre des difficultés à exercer le métier²).

¹ Analyse économique de la pêche aux petits métiers en Languedoc-Roussillon - Hélène REY - 1990.

² On a pu constater dans certains ports de Méditerranée un accroissement du nombre de pêcheurs aux petits métiers en période de crise dans d'autres secteurs, mais généralement les chômeurs qui ont "tenté la pêche" ne sont pas restés longtemps pêcheurs du fait de la difficulté d'exercer ce métier quand on n'a pas commencé jeune ou quand on n'est pas pêcheur de père en fils. La pêche aux petits métiers du fait du faible niveau de l'investissement initial et du faible niveau de qualification nécessaire peut apparaître comme une opportunité pour d'autres secteurs en crise.

64 - L'AQUACULTURE COMME SECTEUR D'ACCUEIL

Certains observateurs ont pensé à l'**aquaculture** comme secteur d'accueil pour des pêcheurs à reconverter. Même si cette activité a connu une croissance importante au cours des dernières années, son expansion actuelle rencontre une **contrainte spatiale** et son **degré de technicité** (du moins pour l'aquaculture nouvelle) rend le transfert difficile à priori.

L'enquête "petits métiers" a essayé de mesurer l'intérêt des pêcheurs pour l'aquaculture : 29% des enquêtés s'étaient déclarés prêts à investir dans ce domaine. On peut noter l'importance de la **vénériculture** dans ces déclarations d'intention¹. et le faible intérêt montré pour la conchyliculture en mer. Au niveau des résultats, parmi les pêcheurs intéressés par l'aquaculture, 9% souhaitaient élever du loup-daurade, 4% des crevettes, 36% des palourdes, 9% faire de la conchyliculture en mer, 2% des oursins et 40% plusieurs espèces. Cependant, si on utilise comme indicateur de l'intention des pêcheurs d'investir dans l'aquaculture et de se diversifier vers cette activité l'appartenance à un GIE aquacole, une minorité seulement est concernée par une diversification aquacole (13%).

Il convient de noter ici plusieurs échecs de tentatives passées de diversification ou de reconversion de l'activité des pêcheurs vers les cultures marines :

- **La conchyliculture en mer à Palavas** : la politique de développement de ce secteur était en partie axée sur la nécessité de reconversion des pêcheurs; or, les concessionnaires de filières sont actuellement des conchyliculteurs de l'étang de Thau.

- **L'extension de la conchyliculture dans l'étang de Salses-Leucate** : le projet, visant à diversifier sinon reconverter l'activité des pêcheurs de la station maritime de Saint-Laurent de la Salanque, a été abandonné faute de promoteurs.

- **L'intensification de la pêche de crevettes par des relachers de larves dans l'étang de Bages-Sigean** : les pêcheurs ont fait preuve de moins de motivation quand ils sont devenus responsables du projet.

65 - RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DEVENIR DES PECHEURS

Avant de planifier la sortie d'actifs du secteur de la pêche (solution qui manque de flexibilité), il est nécessaire d'explorer les voies suivantes qui conviennent parfaitement à la Méditerranée.

- Régulation de l'activité de pêche par une **généralisation du système des licences** qui n'existe actuellement que pour les chalutiers et depuis peu pour tous les métiers en Corse. Une généralisation de droits de pêche (selon les lieux, périodes, engins, espèces...) à tous les types de pêche et gérés à un niveau local, du fait de l'extrême complexité de ce type de régulation et du besoin d'un suivi permanent, permettrait d'adapter l'effort de pêche au nécessaire respect du renouvellement des stocks sans se traduire pour autant par un coût social élevé. Le coût de mise en place, de fonctionnement et de contrôle d'un tel système serait cependant important

- Dans le même ordre d'idée, et avant la mise en place d'un système généralisé de licences, des **transferts de capital humain sont possibles entre types de pêche** : les stocks halieutiques ne sont pas tous surexploités et une meilleure allocation de l'effort de pêche sur le stock peut être recherchée. Le système actuel du POP sans transfert possible de puissance d'une tranche de longueur à une autre, empêche certains métiers côtiers de remplacer leurs embarcations par des navires leur permettant d'aller exploiter des stocks sous-exploités du large.

¹ Cet aspect ne peut être généralisé à l'ensemble de la Méditerranée car il semble lié à l'importance locale de la pêche à la palourde (un des premiers types de pêche pratiqués en Languedoc-Roussillon). L'intérêt des pêcheurs pour tel ou tel type d'aquaculture semble être fonction de l'espèce.

Une fois ces voies explorées et étant donné les spécificités du métier de pêcheur, les mesures pouvant accompagner la reconversion de pêcheurs vers d'autres activités pourraient être les suivantes.

- Continuer à explorer les voies d'une **diversification de l'activité des pêcheurs** vers des secteurs se conciliant avec la pêche (aquaculture avec les réserves faites, services aux particuliers liés au tourisme, agriculture pour certains ...),

- **Classifier** la population des pêcheurs candidats à la reconversion en plusieurs catégories :

- . les pêcheurs ayant exercé une activité avant la pêche ou ayant une qualification diplômée (pour lesquels la reconversion est plus aisée ou ne nécessite pas les mêmes besoins en formation),

- . les pêcheurs sans qualification mais encore jeunes (moins de 40 ans),

- . les pêcheurs sans qualification mais dépassant l'âge moyen de la profession ou proche de l'âge de la retraite.

- Repérage des activités "employeuses", créatrices d'emplois ou dynamiques, nécessitant un faible niveau de qualification vers lesquelles pourraient être reconvertis les pêcheurs sans qualification et pas très éloignés de l'âge de la retraite.

- Repérage des activités "employeuses", créatrices d'emplois ou dynamiques, nécessitant un niveau de qualification plus élevé vers lesquelles pourraient être reconvertis des pêcheurs plus jeunes désireux d'acquérir cette qualification.

- Proposition de stages de formations de base et professionnelle à ces pêcheurs pour acquérir la qualification nécessaire à l'exercice de ces activités.

- Rémunération des anciens pêcheurs pendant leur formation et aide pour trouver un emploi à l'issue de celle-ci.

- Liaison étroite des mesures de reconversion pêche avec les programmes de reconversion déjà mis en place au niveau local par la Communauté pour d'autres secteurs et avec les mesures nationales et locales de lutte contre le chômage et d'aide à la création d'entreprises.

Ainsi, nos recommandations et propositions de mesures d'accompagnement sont les suivantes :

- RECHERCHER UNE MEILLEURE ADEQUATION ENTRE RESSOURCES HALIEUTIQUES ET EFFORT DE PECHE RESPECTANT LES PARTICULARITES DE LA MEDITERRANEE

- DEVELOPPER LES FORMES D'EMPLOIS A TEMPS PARTIEL CONCILIAIBLES AVEC LA PECHE

- PRIVILEGIER LES SORTIES NATURELLES DE LA PROFESSION DE TYPE RETRAITE

- AIDER LES JEUNES PECHEURS CANDIDATS A LA RECONVERSION EN REDUISANT L'ECART ENTRE LEUR QUALIFICATION ET LA DEMANDE DU MARCHE DE L'EMPLOI

CONCLUSION

Entre 1987 et 1990, le nombre d'embarcations de pêche a diminué de 11% en Méditerranée française (D.I.R.A.M.) et la puissance totale de la flotte a baissé de 10% (C.A.A.M.). Au cours de la même période, le nombre de marins a lui chuté de 21% et la production a diminué de 17% en volume même si sa valeur a augmenté de près de 4%.

Evidemment ces évolutions ne concernent pas de la même façon tous les types de pêche rencontrés en Méditerranée, ni tous les quartiers maritimes ou zones de pêche. Les petits métiers paraissent plus affectés que les chalutiers par la crise du secteur. Le quartier de Port-Vendres montre des signes de déclin or que celui de Martigues apparaît en plein essor.

L'aquaculture s'est développée à travers toute une série d'échecs et de succès selon les espèces et les régions, pour atteindre un chiffre d'affaires équivalent à 30% de celui de la pêche. Mais seule la filière de la conchyliculture en étang a atteint un niveau de maturité réel. L'aquaculture nouvelle de loups et de daurades voit son extension entravée par des problèmes de compétition foncière et de perspectives de débouchés; tandis que l'aquaculture en mer ouverte, très prometteuse, n'en est qu'à ses balbutiements.

L'évolution à moyen terme du secteur productif devrait avoir un impact limité sur l'ensemble de la filière économique. En effet les chantiers navals dépendent plus de la plaisance que de la pêche en Méditerranée. Les investissements en conchyliculture traditionnelle sont faibles et l'aquaculture nouvelle n'a pas atteint un niveau de développement rendant des entreprises locales dépendantes d'elle. Le secteur productif n'est pas un gros consommateur de biens intermédiaires ou bien se fournit lui-même (alevins pour l'aquaculture). Le secteur de la transformation est en déclin malgré quelques tentatives qui pourraient à terme inverser la tendance. Enfin la commercialisation semble être le secteur où les effets induits des activités halieutiques sont le plus important. Cependant une mauvaise connaissance de ces effets et une sous-estimation manifeste empêchent d'évaluer correctement les liens entre ces deux types d'activités (aussi bien en terme de chiffre d'affaires que d'emploi).

Un découpage très fin du littoral méditerranéen français en zones d'emploi montre des disparités importantes quant au développement de la pêche, de l'aquaculture et des secteurs amont et aval identifiables de la filière. Ces zones se caractérisent par ailleurs et unanimement par un taux de chômage élevé pour l'ensemble de leur activité économique.

Ainsi le poids de la pêche dans le PIB des départements littoraux (dépendance économique) peut varier de 0,01% (Alpes Maritimes) à 0,21% (Hérault). Ce même poids, pour l'ensemble des parties identifiées de la filière, varie entre 0,03% et 0,45% pour les mêmes départements. Le poids de la population maritime dans la population active des zones d'emploi (dépendance sociale) se situe entre 0,04;% pour Nice et plus de 1% pour Céret, Porto Vecchio et Sartène Propriano, ou même 2,10% pour Sète. Pour la filière, il va de 0,06% dans les Alpes Maritimes à 1,3% dans l'Hérault.

Certaines zones sont particulièrement fragiles, car elles connaissent un taux de chômage élevé ou en augmentation importante, comme Perpignan, Narbonne, Béziers et Sète; ou parce qu'elles se situent dans des départements à la croissance économique inférieure à la moyenne, comme les Bouches du Rhône ou la Corse.

En matière de pêche, certains quartiers maritimes présentent des signes de fragilité: faible augmentation ou stagnation du nombre des marins et des captures (Marseille, Nice, Toulon, Haute-Corse) et productivité faible (Alpes Maritimes, Corse du Sud).

Les mesures de type économique et social à mettre en oeuvre dans le secteur des activités halieutiques, qu'elles soient locales, nationales ou communautaires, devraient tenir compte de ces différences de dépendance économique et sociale et de sensibilité des zones, ainsi que de fragilité du secteur à l'intérieur des zones.

Le volet de la Politique Communautaire des Pêches qui a le plus eu d'effets localement est celui de la politique des structures, étant donné l'inexistence d'une politique de gestion de la ressource en Méditerranée et l'impact diffus de la politique des marchés. Le plan Mellick a eu moins d'impact que prévu quant à la réduction de la puissance de pêche car il a porté sur un effort de pêche sous-utilisé ou voué à sortir à court terme de la flotte.

Parallèlement à la politique des structures, les Programmes Intégrés Méditerranéens ont aidé à la modernisation et à une meilleure structuration du secteur de la pêche et des cultures marines.

Les mesures d'accompagnement de l'inévitable réduction de la population maritime, due aux restrictions en matière d'acquisition de puissance et à la baisse de rentabilité du secteur suite à l'épuisement des ressources halieutiques, ne peuvent s'inspirer des mesures communautaires ou nationales de reconversion mises en oeuvre dans d'autres secteurs en crise. En effet, les programmes locaux sont trop récents pour une évaluation de leurs résultats.

De plus, plusieurs caractéristiques de l'activité et des professionnels qui l'exercent en Méditerranée, incitent à la recommandation de mesures d'accompagnement spécifiques à ce métier, qui pourraient prendre les formes suivantes:

- Rechercher une meilleure adéquation entre ressources halieutiques et effort de pêche respectant les particularités de la Méditerranée (par un système de licences par exemple),
- Développer les formes d'emplois à temps partiel conciliables avec la pêche,
- Privilégier les sorties naturelles de la profession de type retraite,
- Aider les jeunes candidats à la reconversion en réduisant l'écart entre leur qualification et la demande du marché de l'emploi.

REMARQUE:

En fin de document, se trouve le tableau synthétique de la dépendance, élaboré selon les termes de référence de l'étude.

1989 / 1990 ZONES D'EMPLOI ET DEPARTEMENTS	GENERAL FEATURES OF THE ZONES				NUMBER OF JOBS IN FISHERIES & RELATIVE ACTIVITIES					ADDED VALUE OF FISHERIES & RELATIVE ACTIVITIES (3)					RELATIVE DEPENDANCE				
	Total Population	Working Force	Total number of jobs	GDP (1)		Fishermen only	Aqua culture	Processing sector	Others jobs	Total	Landings and first handling	Aqua culture	Processing sector	Others jobs	Total	In terms of jobs (%)		In economic terms (%)	
				Total (2)	Per capita											e/b	g/b	h/c	j/c
	a	b	c	d=c/a	e	f	f'	f''	g=e+f	h	i	i'	i''	i'''	j=h+i				
Céret	61056	24777	21293		253	-				2717	0				1,19				
Perpignan	242198	124642	106114		68	8				845	204				0,06				
Total Zones Littoral	303254	149419	127407	3,6	11730	321	8	50	62	441	3562	204	1257	2490	0,25	0,35	0,1	0,21	
Total Pyr.-Orient.				4,0	10957			50	62				1257	2490			0,09	0,19	
Narbonne	119244	55542	46560		198	150				2475	1324				0,43				
Total Zones Littoral	119244	55542	46560	1,3	10662	198	150	17	59	424	2475	1324	429	6782	0,43	0,91	0,19	0,87	
Total Aude				3,3	10971			17	59				429	6782			0,08	0,34	
Béziers	242465	110880	94191		274	18				2783	0				0,29				
Sète	91512	43793	37061		777	2760				17708	13406				2,1				
Montpellier	453214	219720	191390		79	25				1012	67				0,04				
Total Zones Littoral	787191	374393	322642	10,1	12814	1130	2803	25	242	4200	21502	13473	543	10495	0,35	1,3	0,21	0,46	
Total Hérault				10,2	12971			25	242				543	10495			0,21	0,45	
Nîmes	324494	161903	140286		202	10				3794	94				0,14				
Total Zones Littoral	324494	161903	140286	4,0	12397	202	10	34	87	333	3794	94	857	3936	0,14	0,24	0,09	0,22	
Total Gard				7,0	12014			34	87				857	3936			0,05	0,12	
Aries	75784	30928	31855		52	5				1475	19				0,16				
Fos sur Mer	175729	88020	75501		284	82				10115	874				0,38				
Etang de Berre	125774	63921	54901		117	4				9483	11				0,21				
Marseille	897837	446046	378420		283	3				4356	5				0,07				
Aubagne	127776	63107	54411		66	-				651	0				0,12				
Total Zones Littoral	1402900	692022	595088	21,5	15337	802	94	114	267	1277	26080	910	2871	12703	0,13	0,21	0,12	0,2	
Total B. du Rhône				27,0	15386			114	267				2871	12703			0,1	0,16	
Toulon	511864	242458	207986		280	21				4068	159				0,13				
Fréjus St Raphaël	137751	66837	58608		84	6				662	138				0,14				
Total Zones Littoral	649615	309295	266594	7,5	11620	364	27	49	78	518	4730	297	1400	2576	0,14	0,19	0,06	0,12	
Total Var				9,4	11614			49	78				1400	2576			0,05	0,1	
Nice	971829	366478	338885		142	19				1235	740				0,04				
Total Zones Littoral	971829	366478	338885	8,2	8464	142	19	30	24	215	1235	740	1786	619	0,04	0,06	0,02	0,05	
Total Alpes Marit.				14,3	14786			30	24				1786	619			0,01	0,03	
Bastia	88812	41259	35618		102	-				1970	0				0,29				
Ile Rousse	16118	7669	6754		45	6				461	0				0,67				
Ghisonaccia	15016	6885	5893		35	70				128	2406				0,59				
Total Zones Littoral	119946	55813	48265		182	76		7	7	272	2559	2406			0,38	0,56			
Total Hte Corse								7	7				86						
Ajaccio	86443	40263	35170		146	8				521	0				0,42				
Porto Vecchio	20629	8926	7806		82	4				326	553				1,05				
Sartene Propriano	11736	4597	3974		42	-				84	0				1,06				
Total Zones Littoral	118808	53786	46950		270	12		0	10	292	930	553			0,58	0,31			
Total Corse Sud								0	10	292			0						
Total Corse				2,7	10771			7	17	564			86	971			0,13	0,28	
Total Corse littoral	238754	109599	95215	2,6	10836	452	88	7	17	564	3489	2960	86	971	0,39	0,13	0,29		
TOTAL				77,8				326	836				9229	40573				0,18	
TOTAL LITTORAL	4797281	2124651	1832677	56,2	11724	3611	3199	326	836	7972	66867	19859	9229	40573	0,2	0,43	0,12	0,24	

(1) value of 1989

(2) expressed in thousand million ECUs (hyp. 1 ECU = 7 francs)

(3) expressed in thousands of ECUs (hyp. 1 ECU = 7 francs)

Source: CEP 1992